

VILLE DE MONTFORT-SUR-MEU

# RAPPORT BUDGÉTAIRE

2021

2022



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>5</b>
<b>LES DONNEES FINANCIERES</b> .....	<b>5</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>6</b>
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 .....	6
Niveau général de réalisation .....	6
Résultats de l'exercice .....	7
Epargne .....	8
Ratios Obligatoires .....	9
La Dette.....	10
BUDGET PRIMITIF 2022 .....	12
Fonctionnement .....	12
Investissement .....	26
PROSPECTIVE.....	33
Plan Pluriannuel d'Investissement.....	33
Evolution de la capacité de désendettement .....	33
<b>BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>36</b>
<b>LES PROJETS</b> .....	<b>36</b>
<b>AMÉLIORATION &amp; SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI</b> .....	<b>37</b>
Travaux du restaurant scolaire et de l'école du Moulin à Vent .....	37
Travaux menés à l'Avant-Scène et la Tour Papegaut .....	37
<b>MOBILITÉS DOUCES &amp; CADRE DE VIE</b> .....	<b>38</b>
Programme d'éclairage .....	38
Réaménagement Rue de l'Horloge/Rue des Dames/Place de Guittai .....	38
Expérimentation de la rue St Nicolas en sens unique.....	38
<b>VIE LOCALE</b> .....	<b>39</b>
Evènementiel.....	39
Skatepark .....	39
Budget réservé aux projets d'initiative citoyenne.....	39
<b>EQUIPEMENT DES SERVICES</b> .....	<b>40</b>
Téléphonie IP et serveur informatique.....	40
Camion Ampliroll.....	40
<b>LES BUDGETS ANNEXES</b> .....	<b>41</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>42</b>
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 .....	42
Niveau général de réalisation .....	42
Résultats de l'exercice .....	44
La Dette.....	45
BUDGET PRIMITIF 2022 .....	45
Fonctionnement : .....	45
Investissement : .....	46
Les projets 2022 .....	48
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT NC</b> .....	<b>49</b>
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 .....	49
Fonctionnement .....	49
BUDGET PRIMITIF 2022.....	50

# PRÉAMBULE

Exercice d'équilibriste, à nouveau construit dans un contexte persistant de crise sanitaire et aggravé ces dernières semaines par la guerre en Ukraine dont on est loin de mesurer les conséquences économiques, sociales et environnementales, ce deuxième budget de notre mandature vient pour autant conforter notre ambition d'agir pour la santé, de transformer notre modèle de société et d'accompagner l'évolution des modes de vie, de ne laisser personne de côté, de rendre effectif la participation citoyenne et plus généralement de travailler pour le bien-être des montfortais.

Lors de l'appréhension de cet exercice il sera possible d'y lire notre volonté :

- d'accompagner les écoles pour en faire des lieux de vie exemplaires et innovants (ex : projet E3D<sup>1</sup>) ou encore la jeunesse au travers du projet partagé de Skate park

- de faciliter la mobilité partout en poursuivant notre action de développement de voies cyclables et piétonnes sécurisées via la ceinture verte et les liaisons intra-ville

- de réhabiliter les friches existantes en :

- ayant fait engager l'aménagement de l'ancien centre Leclerc en équipement tertiaire de bureaux et de santé pour répondre aux besoins économiques et sociaux de la population et permettre l'arrivée de nouveaux professionnels de santé notamment

- proposant à un investisseur local de confiance d'acquérir une friche commerciale actuellement propriété de la Ville qu'il projette de réaménager en nouvelles cellules commerciales pour redynamiser ce secteur reconnu stratégique au titre du programme « Petites villes de demain » sans compromettre l'aménagement paysager des espaces périphériques de cet équipement, prévus par la ville, en complémentarité avec les commerces existants afin d'améliorer l'offre de commerces de proximité

---

<sup>1</sup> E3D = École/Établissement en démarche de développement durable

- de créer des espaces de rencontres, de convivialité et de réappropriation de la biodiversité dans le centre-ville « nature » (parc de l'étang de la cane avec son éco-pâturage, ruches, verger conservatoire) mais aussi dans les quartiers plus urbains et patrimoniaux à réaménager (ex : secteur Guittai/horloge)
- de faire de la rénovation énergétique de nos équipements (école moulin à vent, avant-scène) et l'amélioration de leur confort une priorité
- de poursuivre l'action des ambassadeurs de solidarité notamment auprès de nos séniors
- de lancer le premier budget participatif citoyen qui était jusque-là empêché
- d'affirmer le rôle essentiel de notre Centre hospitalier de Brocéliande reconnu par l'État et l'ARS hôpital de proximité au titre du Ségur de la santé et du plan de relance de l'Etat
- de créer les conditions nécessaires pour l'accueil de nouvelles entreprises et de nouvelles populations engagées dans les transitions écologiques, sociales, économiques, culturelles et numériques en particulier dans le futur quartier de la Gare en collaboration avec Montfort communauté.

Bien entendu, compte tenu du contexte international sus-évoqué avec ses conséquences particulières sur les prix de l'énergie et des matériaux, il y a fort à parier que des projets ne pourront être intégralement réalisés en 2022, c'est donc tout l'intérêt d'intégrer ceux-ci dans le PPI proposé ci-après.

# BUDGET PRINCIPAL

## LES DONNEES FINANCIERES



# BUDGET PRINCIPAL

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### Niveau général de réalisation

#### ► Fonctionnement :

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	6 496 833,70 €	5 816 790,66 €	89,53%
Dép. d'Ordre	481 057,30 €	330 196,15 €	68,64%
<b>Total</b>	<b>6 977 891,00 €</b>	<b>6 146 986,81 €</b>	<b>88,09%</b>

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	6 955 891,00 €	7 005 310,03 €	100,71%
Rec. d'Ordre	22 000,00 €	6 652,80 €	30,24%
<b>Total</b>	<b>6 977 891,00 €</b>	<b>7 011 962,83 €</b>	<b>100,49%</b>

#### ► Investissement :

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	4 376 177,30 €	2 611 610,50 €	59,68%
Dép. d'Ordre	137 000,00 €	8 069,65 €	5,89%
<b>Total</b>	<b>4 513 177,30 €</b>	<b>2 619 680,15 €</b>	<b>58,05%</b>

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	3 917 120,00 €	2 389 748,41 €	61,01%
Rec. d'Ordre	596 057,30 €	331 613,00 €	55,63%
<b>Total</b>	<b>4 513 177,30 €</b>	<b>2 721 361,41 €</b>	<b>60,30%</b>

## Résultats de l'exercice

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.

Le résultat d'exécution 2021 présente un excédent de fonctionnement de 865 K€ et d'un excédent d'investissement de 102 K€ hors prise en compte des restes à réaliser.

<b>Investissement</b>	<b>2021</b>
Recettes	2 709 956,18 €
Dépenses	2 619 680,15 €
<b>Résultats d'investissement</b>	<b>90 276,03 €</b>
Solde d'exécution reporté	11 405,23 €
<b>Résultats cumulés d'investissement</b>	<b>101 681,26 €</b>

<b>Restes à Réaliser</b>	<b>2021</b>
Recettes	203 438,24 €
Dépenses	869 248,01 €
<b>Solde des RAR</b>	<b>- 665 809,77 €</b>

<b>Capacité de financement en investissement</b>	<b>- 564 128,51 €</b>
--	-----------------------

<b>Fonctionnement</b>	<b>2021</b>
Recettes	7 011 962,83 €
Dépenses	6 146 986,81 €
<b>Résultats de fonctionnement</b>	<b>864 976,02 €</b>
Solde d'exécution reporté	- €
<b>Résultats cumulés de fonctionnement</b>	<b>864 976,02 €</b>

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

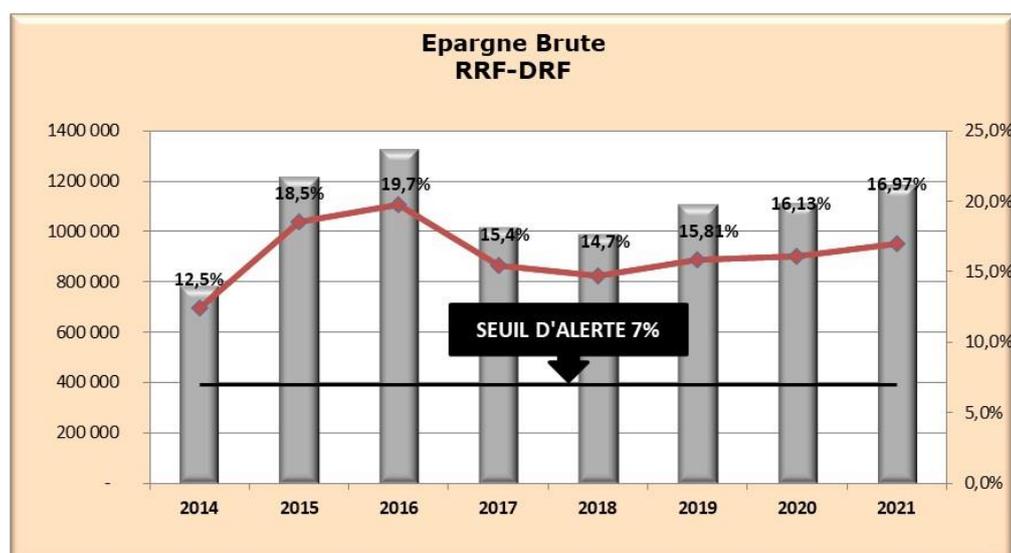
Considérant que le solde de l'exercice permet le financement des restes à réaliser, de la dette et des projets structurants, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent 2021, soit 865 K€, au compte 1068.

Affectation du Résultat de fonctionnement	2021
Réserves sur le compte 1068	864 976,02 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	
<b>Total</b>	<b>864 976,02 €</b>

## Epargne



L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et peut être assimilée à la Capacité d'autofinancement de la ville car elle constitue la ressource interne dont celle-ci dispose pour financer ses investissements.



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio clé de la santé financière d'une collectivité.

Il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont donc pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

Avec son **taux de 16.97 %** de recettes réelles de fonctionnement dégagés au titre de l'autofinancement au Compte Administratif 2021, la ville de Montfort affiche toujours une bonne santé financière, indépendamment des investissements à venir.

## Ratios Obligatoires

	Valeurs	Moyennes nationales de la strate*
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	847,56	918,00
2 Produit des impôts directs/population	446,25	526,00
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	1 020,74	1 124,00
4 Dépenses d'équipement brut/population	335,22	288,00
5 Encours de dette/population	692,88	821,00
6 DGF/population	216,52	154,00
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonc.	60,090	57,50
9 Dép. de fonc. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonc.	91,174	89,30
10 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonc.	32,841	25,60
11 Encours de dette/recettes réelles de fonc.	67,880	73,00

\* Source site internet DGCL : "Les collectivités locales en chiffres 2021"

## La Dette

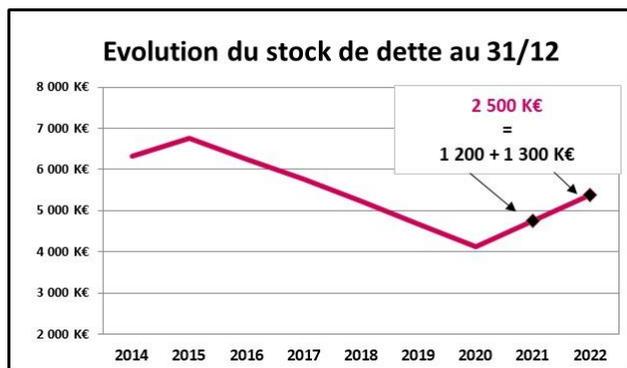
### ► Structure de la dette

Code	Etablissement	Période du contrat		Durée (en années)	Montant emprunté	Taux	Capital restant dû au 31/12/21	Budget 2022	Capital restant dû au 31/12/22
								Remb. du capital	
118	Caisse d'Epargne	2021	2036	15	2 500 K€	0,63%	1 200 K€	125 K€	2 375 K€
117	CAF	2017	2027	10	55 K€	Taux zéro	33 K€	6 K€	28 K€
116	La Banque Postale	2015	2030	15	1 000 K€	1,58%	617 K€	67 K€	550 K€
115	La Banque Postale	2014	2029	15	1 000 K€	2,39%	533 K€	67 K€	467 K€
114	Crédit Foncier	2014	2029	15	1 500 K€	3,30%	725 K€	100 K€	625 K€
113	CMB	2013	2028	15	1 000 K€	3,92%	450 K€	67 K€	383 K€
112	CAF	2013	2023	10	180 K€	Taux zéro	36 K€	18 K€	18 K€
111	Caisse des dépôts	2013	2028	15	800 K€	3,92%	431 K€	55 K€	376 K€
110	CFFL	2011	2026	15	49 K€	1,82%	15 K€	3 K€	12 K€
109	CFFL	2011	2026	15	106 K€	1,82%	33 K€	8 K€	26 K€
108	CFFL	2003	2028	25	1 300 K€	5,35%	505 K€	70 K€	435 K€
107	Crédit Agricole	2003	2023	20	1 300 K€	3,71%	177 K€	87 K€	90 K€
	<b>Total</b>				<b>10 790 K€</b>		<b>4 755 K€</b>	<b>671 K€</b>	<b>5 384 K€</b>

La ville de Montfort dispose d'une dette sécurisée depuis 2012, date à laquelle deux emprunts en francs Suisses avaient été renégociés en euros à taux fixe dans le cadre de la médiation Gissler.

Plusieurs tentatives de renégociation de la dette ont été opérées, sans succès. Soit les indemnités de renégociation étaient trop importantes, soit la novation (rachat de dette) n'était pas envisageable (Cf rencontre Banque des Territoires/Décembre 2018).

## ► Stock de la dette



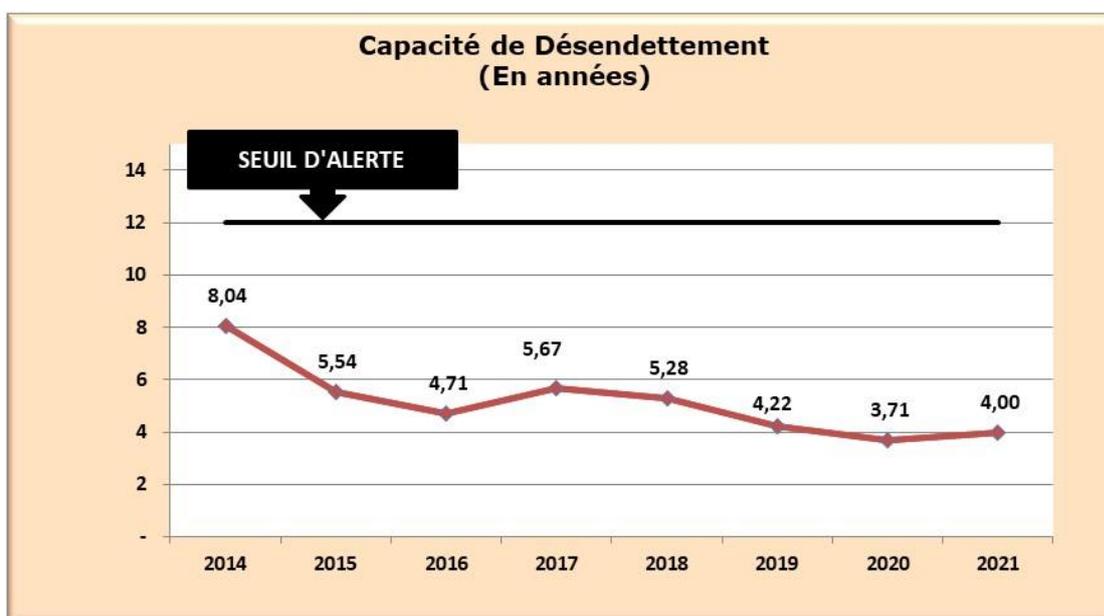
La période 2014-2020 a été qualifiée de « mandat de gestion » puisque la stratégie financière visait au désendettement de la collectivité suite au mandat 2008-2014 plus structurant qui avait permis la création de la Maison de l'Enfance ou encore la restructuration de l'ancien tribunal en médiathèque.

En 2020, le budget primitif prévoyait la souscription d'un emprunt pour relancer la dynamique d'investissement, cependant la crise sanitaire et le report des élections municipales sont venus perturber la mise en œuvre des projets. A ce titre, aucune nouvelle souscription n'a été enregistrée sur la période.

En revanche, en 2021, la ville a pu solliciter les établissements bancaires et souscrire un nouveau contrat d'un montant total de 2 500 K€, à un taux fixe de 0,63 % sur 15 ans. Lors de la consultation il a été demandé de proposer des versements fractionnés aussi il a été possible de lever 1 200 K€ de capital, le solde de 1 300 K€ étant basculé sur 2022.

Cette stratégie permet de bénéficier de taux plus intéressants grâce à la masse empruntée mais aussi d'anticiper la hausse des taux.

## ► Capacité de désendettement



Le ratio dit de « capacité de désendettement » se traduit comme un indicateur de solvabilité.

Il calcule le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

La ville de Montfort-sur-Meu affiche pour le moment une bonne situation financière avec un ratio porté à **4 années** au 31/12/21.

## BUDGET PRIMITIF 2022

### Fonctionnement

#### ► Recettes

Recettes de fonctionnement	Alloué 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Recettes Réelles</b>	<b>6 955 891</b>	<b>7 005 310</b>	<b>7 289 849</b>
Chapitre 002 : Solde d'exécution reporté	-	-	-
Chapitre 70 : Produits des services	656 970	621 664	605 545
Chapitre 73 : Impôts & taxes	4 220 410	4 134 784	4 368 890
Chapitre 74 : Dotations, subventions & participations	1 796 311	1 933 376	2 017 814
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	231 100	205 829	231 500
Chapitre 76 : Produits financiers	-	7	-
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	1 100	49 324	1 100
Chapitre 78 :			15 000
Chapitre 013 : Atténuations de charges	50 000	60 326	50 000
<b>Recettes d'Ordre</b>	<b>22 000</b>	<b>6 653</b>	<b>23 500</b>
Chapitre 042 : Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 000	6 653	23 500
<b>Total</b>	<b>6 977 891</b>	<b>7 011 963</b>	<b>7 313 349</b>

- *Produits des services*

La notion de produits de services est double :

- Comptablement, elle correspond au chapitre 70 de la nomenclature M14, laquelle cumule des recettes de facturations des services de la ville (périscolaire, culture...) à des écritures de refacturations entre budgets ou encore des remboursements de frais. En revanche elle exclut les droits de place « Marchés hebdomadaires », la M14 considérant ces ressources comme de la fiscalité relevant du chapitre 73.

- En terme d'analytique, on assimile davantage les produits des services aux factures associées aux tarifs municipaux votés annuellement en Conseil Municipal.

Ainsi les enveloppes annoncées peuvent varier selon la présentation retenue.

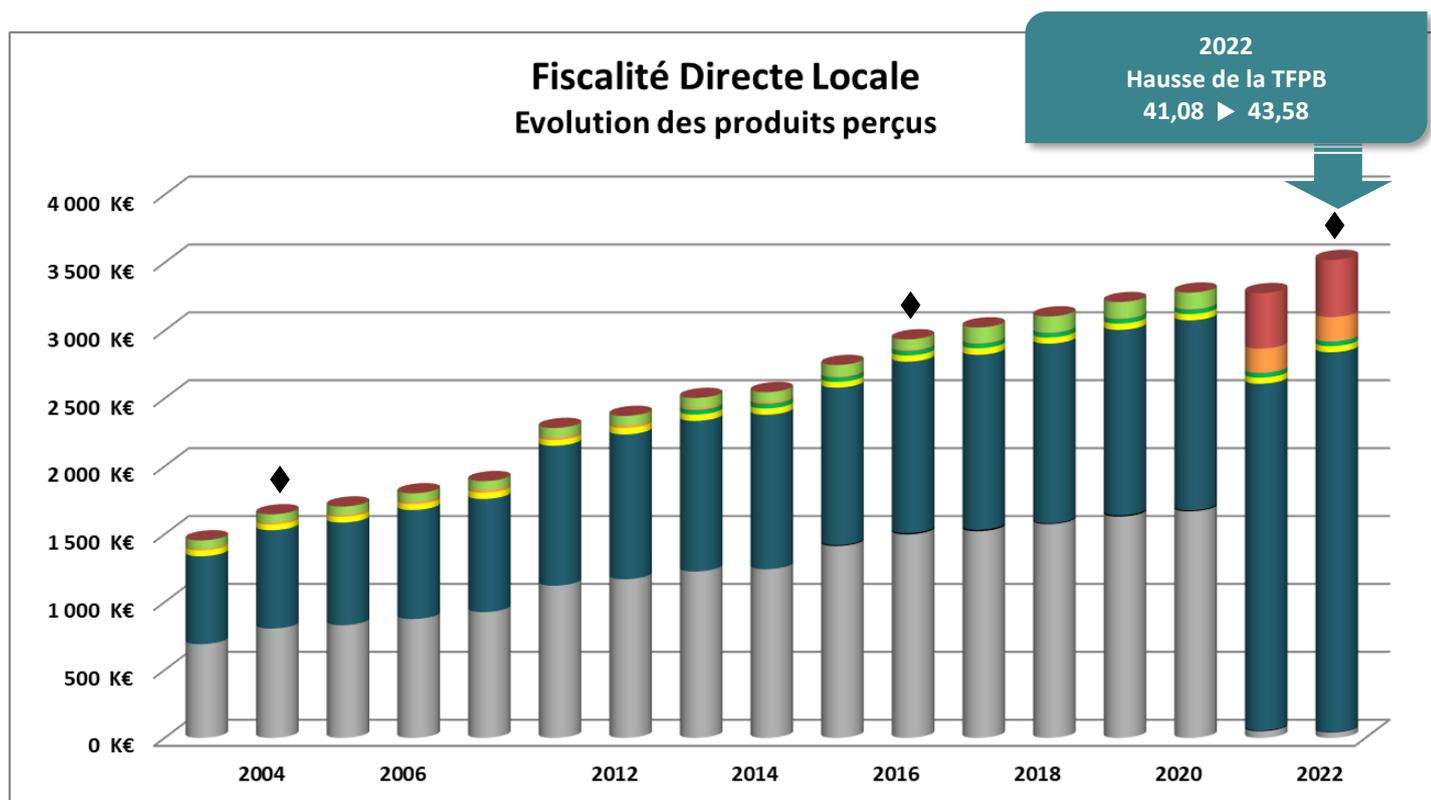
Le budget étant voté par chapitre, le détail retenu ici est celui correspondant au chapitre 70 :

<b>Ventes coupes de bois</b>	<b>1 000</b>
<b>Concessions cimetière</b>	<b>5 500</b>
<b>Red. occupation domaine communal - Crématorium</b>	<b>49 600</b>
<b>Red. occupation domaine communal - Enedis, GRDF, Orange...</b>	<b>13 750</b>
<b>Red. occupation domaine communal - Terrasses, chevalets...</b>	<b>2 000</b>
<b>Adhésions Médiathèque</b>	<b>3 500</b>
<b>Billets spectacles</b>	<b>15 000</b>
<b>Occupation des équipements sportifs municipaux</b>	<b>25 000</b>
<b>Facturation Cap Jeunes + Actions autofinancement</b>	<b>9 000</b>
<b>Facturation Accueil de Loisirs</b>	<b>110 000</b>
<b>Recette Billetterie Escape Game</b>	<b>4 000</b>
<b>Facturation accueil périscolaire</b>	<b>52 000</b>
<b>Facturation des repas aux familles</b>	<b>180 000</b>
<b>Régie photocopie - Accueil</b>	<b>50</b>
<b>Remboursement mise à dispo de personnel Budget Assainissement</b>	<b>33 000</b>
<b>Remboursement mise à dispo de personnel Budget CCAS</b>	<b>75 000</b>
<b>Remboursement de frais par les budgets annexes</b>	<b>6 750</b>
<b>Remboursement de frais matériels par le CCAS</b>	<b>7 000</b>
<b>Remboursement charges - Gendarmerie, IME, Presbytère...</b>	<b>13 395</b>
	<b>605 545 €</b>

En raison de la poursuite de la crise sanitaire, les enveloppes ont été définies avec prudence, notamment en matière de locations de salles.

Pour mémoire, en 2021 les taxes funéraires ont été supprimées par l'Etat dans le cadre de la disparition des taxes à faible rendement. En 2022, la signature d'une nouvelle DSP « Crématorium » au printemps devrait permettre de compenser cette perte grâce à l'augmentation de la redevance versée par le délégataire.

- *Fiscalité directe locale*



◆ Année de revalorisation des Taux

- Effet coefficient correcteur
- Produit TFNB
- Allocations compensatrices exo TH
- Produit TFB
- Allocations compensatrices exo TF
- Produit THLV
- FNGIR
- Produit TH



Depuis 2021, les Départements ont perdu leurs ressources de Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties, au profit des Communes afin de compenser la perte de produit de Taxe Habitation sur les résidences principales.

Ce nouveau mécanisme se traduisait ainsi :

- Le Vote d'un taux unique de 41.08 % (Soit 21.18 % taux ville + 19.90 % taux Département)
- La disparition de la colonne « Département » sur l'avis d'imposition des contribuables
- Le maintien des ressources fiscales pour la ville
- Le maintien du niveau d'imposition pour le contribuable

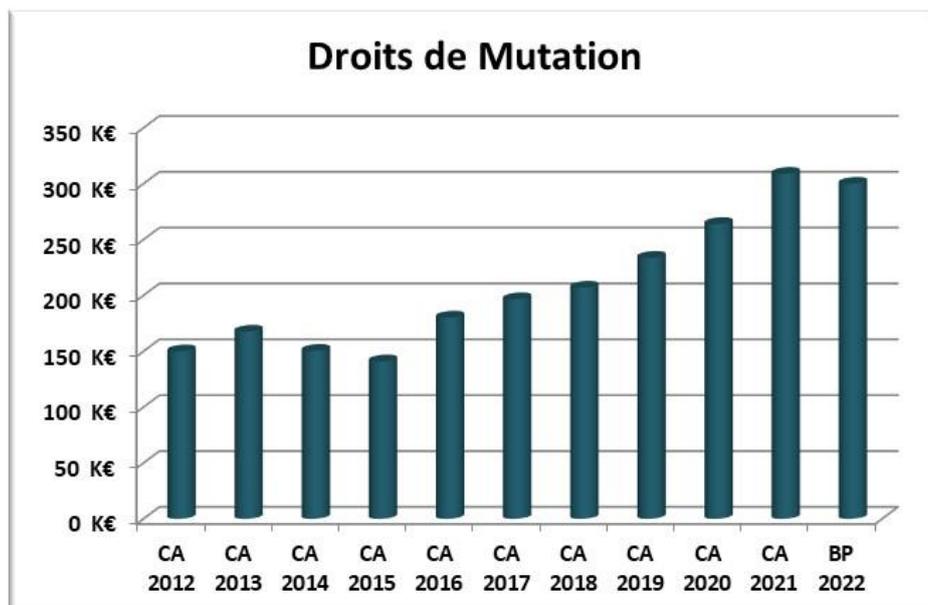
En 2022, il est proposé de recourir au levier fiscal en passant le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 41.08% à 43.58%. Cette augmentation doit permettre à la ville de bénéficier de 160 K€ supplémentaires en recettes de fonctionnement hors augmentation des bases.

Ces recettes supplémentaires viendront alimenter l'autofinancement de la ville et par voie de conséquence les projets d'investissement de la mandature.

	Base N-1 +3%	Evolution Taux	Taux	Produit attendu	Gain Hausse de taux
<b>2022</b>	6 417 K€	Maintien	41,08%	2 636 K€	0 K€
		+0,5	41,58%	2 668 K€	32 K€
		+1	42,08%	2 700 K€	64 K€
		+2	43,08%	2 764 K€	128 K€
		<b>+2,5</b>	<b>43,58%</b>	<b>2 796 K€</b>	<b>160 K€</b>
		+3	44,08%	2 829 K€	193 K€

	<b>2020</b>		<b>2021</b>	<b>2022</b>
				
<b>Taxe Habitation / THLV</b>	21,18%	/	21,18%	<b>21,18%</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	21,18%	19,90%	41,08%	<b>43,58%</b>
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	59,65%	/	59,65%	<b>59,65%</b>

- *Droits de mutation*



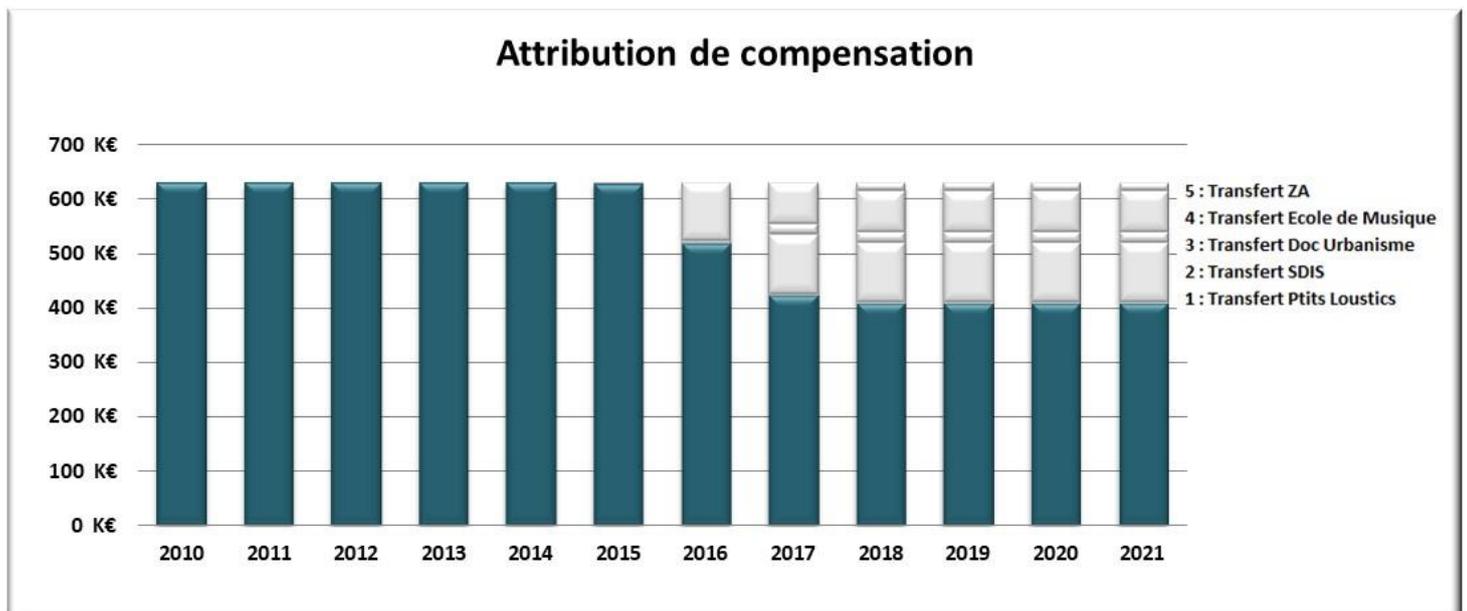
Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales.

Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit).

Le calcul des taxes perçues, basé sur le prix de vente, sera différent s'il s'agit d'une habitation neuve ou ancienne.

Cette ressource étant adossée au marché de l'immobilier, elle reste difficile à anticiper. L'inscription budgétaire 2022 se veut donc prudente à hauteur de 300 K€ (au regard des 309 K€ réalisés en 2021).

- Attribution de compensation



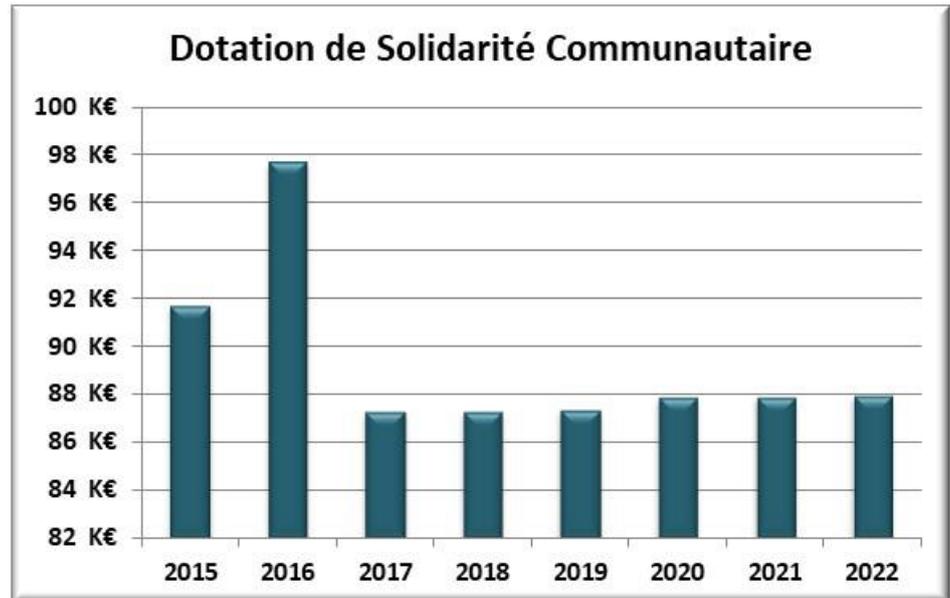
Le mécanisme des Attributions de Compensation (AC) a été créé par la loi N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétence entre l'EPCI et ses Communes membres.

Depuis 2015, les produits d'Attribution de Compensation sont en diminution au rythme des transferts de compétences à l'EPCI. La neutralité budgétaire est ainsi garantie, car la ville n'a quant à elle plus à supporter les dépenses en matière de :

- Participation au service de secours et d'incendie
- Documents d'urbanisme
- Enseignement musical & chorégraphique
- Zones d'Activités...

A ce stade l'AC est maintenue mais le pacte fiscal et financier en cours d'élaboration envisage de travailler la question en lien avec la CLECT.

- *Dotation de Solidarité Communautaire*



La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un versement au profit des Communes membres de l'EPCI. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

Pour garantir l'adéquation du dispositif avec l'objectif affiché de solidarité, la loi impose des critères de répartition, à savoir le potentiel financier ou fiscal par habitant et la population.

A noter :

- sur le territoire de Montfort Communauté, c'est le potentiel fiscal de chaque Commune qui est pris en compte.
- Les fortes variations constatées entre 2016 et 2017 doivent être associées au projet du « Programme alimentaire du territoire ».

Le pacte fiscal et financier élaboré par Montfort Communauté, bien qu'il ne soit pas encore voté, ne prévoit pas de revenir sur cette dotation.

- *Dotation Globale de Fonctionnement*

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

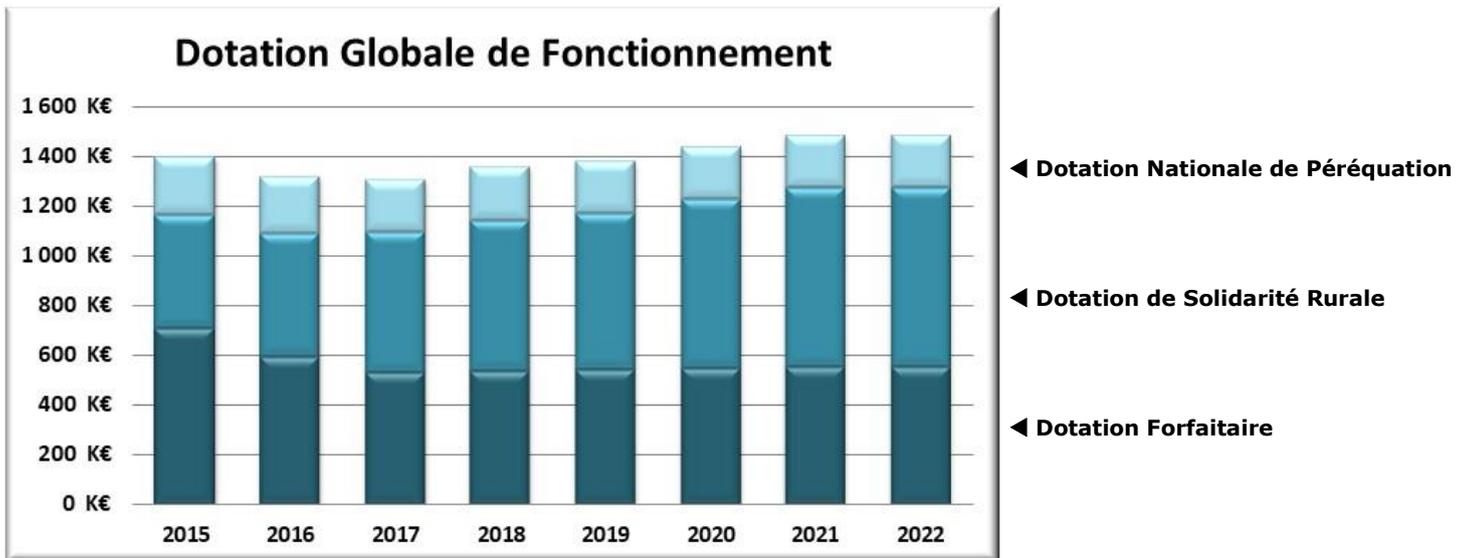
Il conviendrait toutefois de parler « des DGF » plutôt que de « la DGF » car celle-ci se décompose en plusieurs dotations dont une part forfaitaire correspondant à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et une part « péréquation » dont les composantes sont reversées aux collectivités moins favorisées.

Dans le cadre de la DGF de la Ville de Montfort-sur-Meu, cette deuxième composante correspond à la dotation d'aménagement composée elle-même de plusieurs fractions :

- la dotation de solidarité rurale (DSR),
- la dotation nationale de péréquation (DNP).

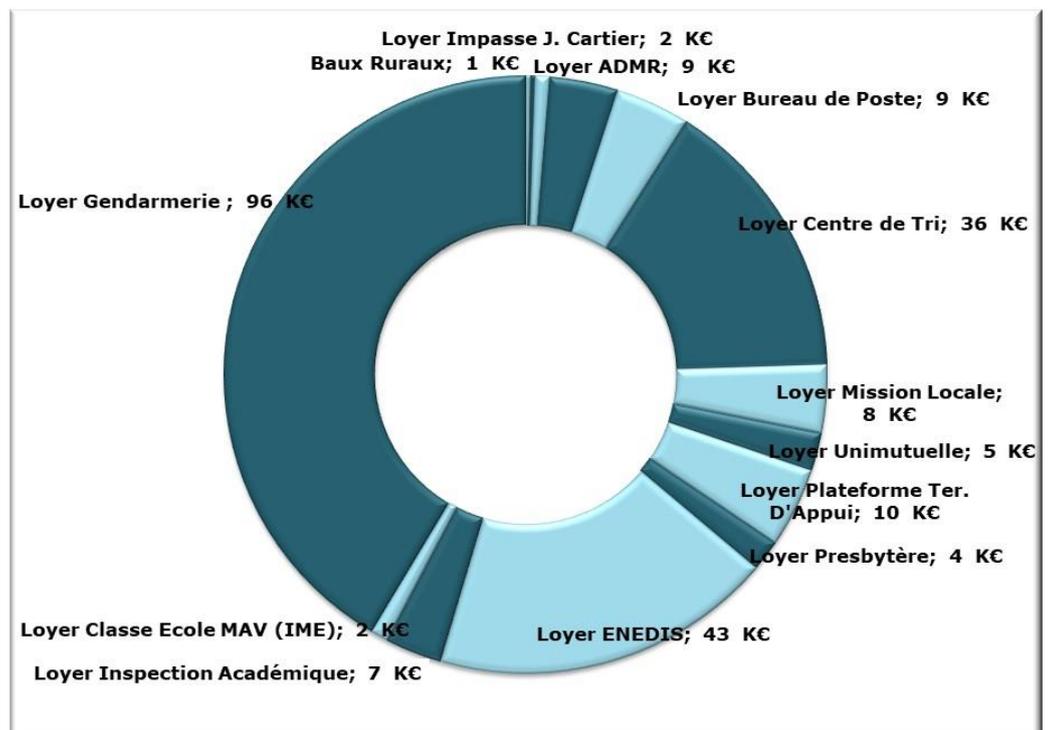
	2021	2022
Population DGF	-	-
D.G.F. des communes : dotation forfaitaire	553 951,00 €	
<b>DOTATION FORFAITAIRE</b>	<b>553 951 €</b>	<b>555 000 €</b>
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale bourg centre	412 012,00 €	
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale péréquation	115 063,00 €	
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale - cible	191 857,00 €	
<b>DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR)</b>	<b>718 932 €</b>	<b>718 000 €</b>
D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation	213 060,00 €	
<b>DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)</b>	<b>213 060 €</b>	<b>213 000 €</b>
<b>TOTAL DGF</b>	<b>1 485 943,00 €</b>	<b>1 486 000,00 €</b>

La DGF dans sa répartition habituelle devrait se stabiliser en 2022, un montant équivalent au produit perçu en 2021 a donc été prévu au BP.



- *Revenus des immeubles*

Les revenus des immeubles représentent 231 K€ de recettes de fonctionnement, hors remboursement des charges.

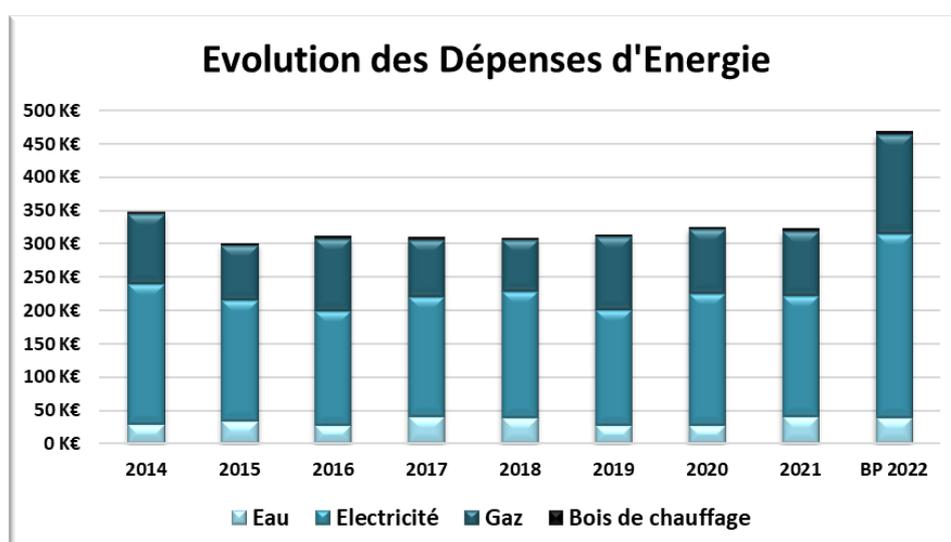


## ► Dépenses

Dépenses de fonctionnement	Alloué 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>6 496 834</b>	<b>5 816 791</b>	<b>6 625 903</b>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 144 079	1 693 158	2 180 541
Chapitre 012 : Charges de Personnel	3 570 000	3 495 296	3 700 000
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	548 065	493 360	545 312
Chapitre 66 : Charges financières	153 500	125 595	153 500
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	14 690	9 382	10 050
Chapitre 68 : Dotations aux provisions pour risque	45 000	-	15 000
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	20 000		20 000
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 500	-	1 500
<b>Dépenses d'Ordre</b>	<b>481 057</b>	<b>330 196</b>	<b>687 446</b>
Chapitre 042 : Opé. d'ordre de transfert entre sections	350 000	330 196	430 000
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	131 057		257 446
<b>Total</b>	<b>6 977 891</b>	<b>6 146 987</b>	<b>7 313 349</b>

- *Les charges à caractère général*

Les charges à caractère général représentent l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité. On y retrouve toutes les fournitures du quotidien, le règlement des taxes foncières, l'alimentation, ou encore les honoraires des prestataires extérieurs. L'un des postes majeurs de ce chapitre repose sur le coût des énergies. Au regard de la volatilité des prix et des aléas liés à la consommation (rigueur/durée des hivers), des enveloppes ambitieuses sont provisionnées lors de la construction budgétaire. A mi année un bilan est fait et des virements de crédits peuvent alors permettre de financer d'autres dépenses au besoin. En 2022 ce poste de dépenses sera particulièrement suivi au regard des hausses de prix annoncées depuis plusieurs mois auxquelles vont venir s'ajouter les contraintes associées à la guerre en Ukraine.



- *La masse salariale*

La construction budgétaire 2022 repose sur les éléments incompressibles suivants :

**Revalorisation du SMIC**

SMIC horaire : Revalorisation +0,9% (10,57€ brut/h)

**Revalorisation indiciaire**

Gel du point d'indice depuis février 2017

**Glissement Vieillesse Technicité (GVT)**

Schématiquement le GVT couvre les améliorations de rémunération dues aux évolutions de carrière. Cet effet de carrière retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements à l'ancienneté, des avancements au choix ou promotions, et de l'acquisition d'une technicité.

**Assurance du Personnel**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 la ville est couverte par un nouveau contrat d'assurance souscrit pour les titulaires uniquement contrairement au précédent qui intégrait les contractuels.

La consultation passée en 2020 démontrait qu'une couverture de la totalité des agents n'était pas pertinente budgétairement au regard des faibles niveaux de remboursements.

Cette renégociation permet de réaliser une économie de l'ordre de 10 K€ en dépenses de fonctionnement, le budget alloué étant désormais de 75 K€.

**Principaux mouvements du personnel**

3 retraites

- 1 agent de propreté urbaine (recrutement)
- 1 agent d'entretien des locaux (recrutement)
- 1 ATSEM (recrutement)

3 mutations

- 1 chargée de communication (recrutement)
- 2 agents d'entretien des espaces verts (recrutements)
- 1 DGS (recrutement)

### 1 démission

- 1 aide-bibliothécaire (recrutement)

### 1 fin de contrat

- 1 responsable vie associative et évènementiel (recrutement)

### 3 créations de poste

- 1 responsable participation citoyenne et communication (recrutement)
- 1 informaticien (recrutement)
- 1 policier municipal (recrutement)

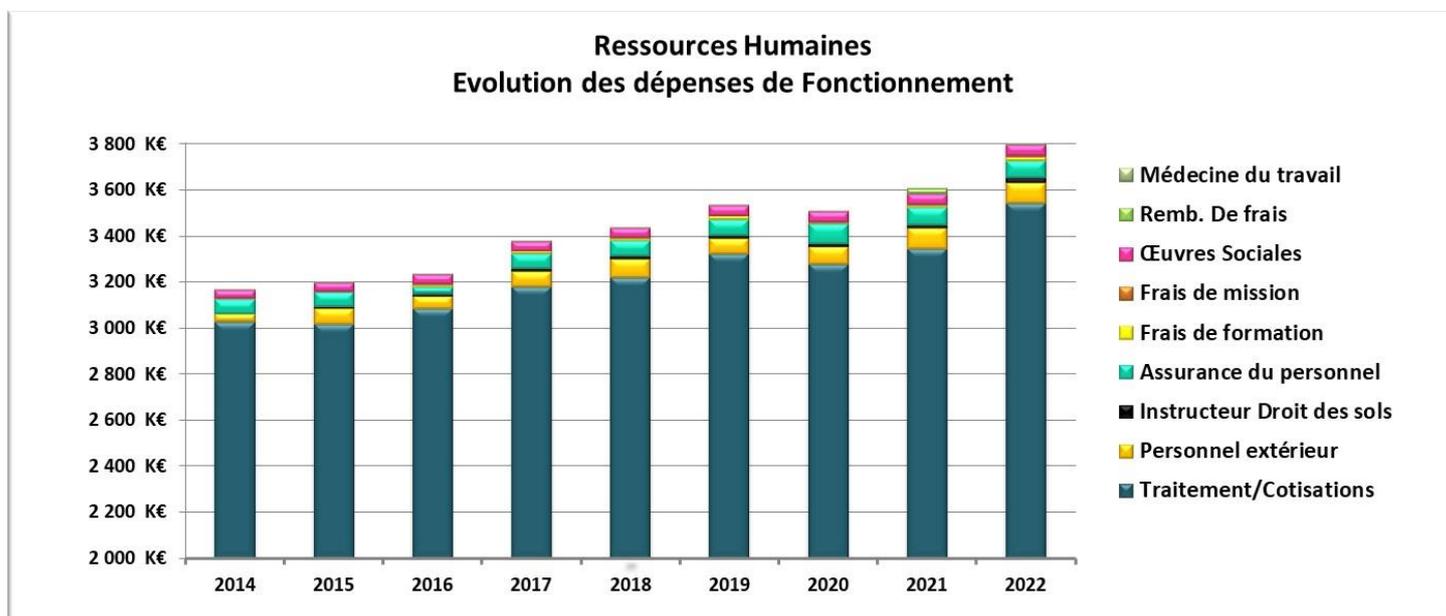
### Organisation des élections

2022 prévoit l'organisation des élections Présidentielles et Législatives, soit environ 22 K€ au titre du chapitre 012.

### Instructeur Autorisations Droit du Sol

Chaque année la ville verse une participation à Montfort Communauté au titre du poste d'instructeur ADS. Représentant 13 K€ par an auparavant, la participation passe à hauteur de 20 K€ en 2022.

### Evolution rétrospective des dépenses et projection 2022



- *Les subventions au secteur privé*

### **Soutien à la vie associative**

La ville de Montfort sur Meu maintient son soutien au secteur associatif en attribuant une enveloppe de subventions de fonctionnement de **56 K€**.

Cette enveloppe financière s'accompagne de la mise à disposition de locaux aux associations, d'une page facebook dédiée, du site Internet proposant des accès directs, mais également d'un accompagnement par les services de la ville.

Comme chaque année, la ville versera au **comité de jumelage**, une cotisation de l'ordre de **3 K€** selon les modalités de la convention liant les deux entités (Nb habitants x 0.45€).

### **Dotation à l'école Notre-Dame**

L'école privée bénéficie de crédits alloués par la collectivité selon les termes définis par le contrat d'association.

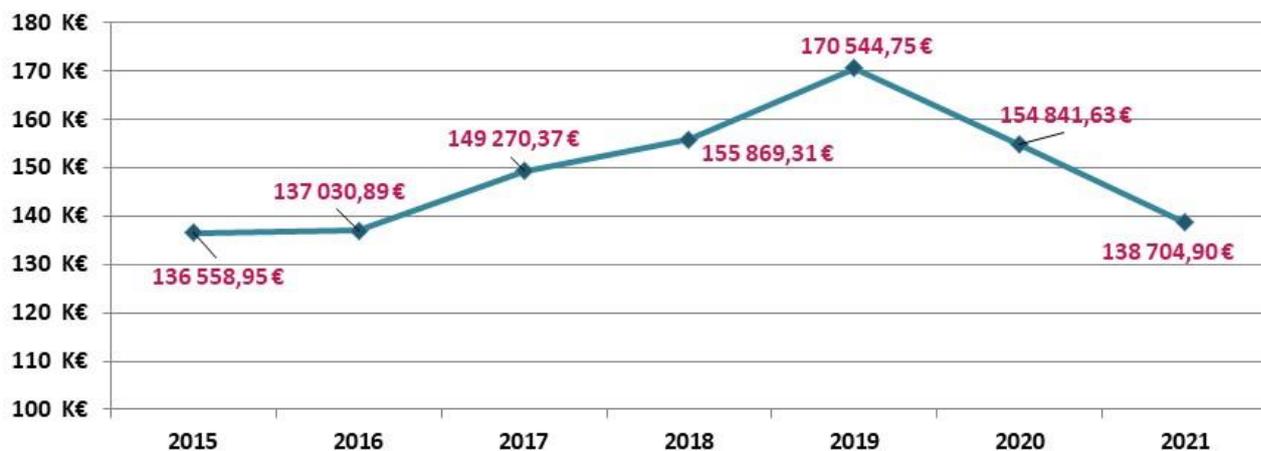
Cette dotation d'un total de 139 K€ en 2021 se compose de trois éléments :

- Dotation principale : Coût élève public x Effectifs Montfortais du privé
- Dotation sorties éducatives & projets : 12.70 € x Nb élèves Montfortais
- Dotation fournitures scolaires : 8.50 € (Maternelle) ou 10.60 € (Elémentaire) x Nb élèves Montfortais

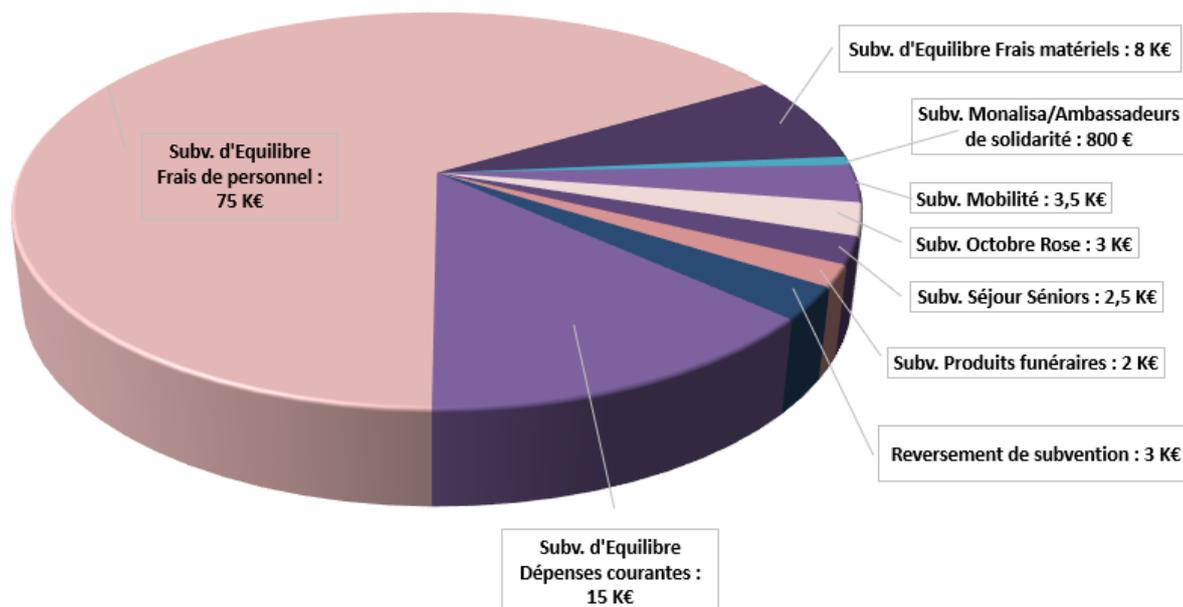
Le budget primitif intègre une enveloppe de 160 K€ au regard des moyennes constatées par le passé. Il est toujours délicat d'estimer l'enveloppe budgétaire car la dotation repose sur un calcul à de multiples variables :

- Dépenses réalisées en fonctionnement dans les établissements publics en n-1
- Variation des effectifs dans les établissements publics
- Variation des effectifs Montfortais à Notre-Dame
- Répartition des effectifs entre maternelle & élémentaire (Un enfant de maternelle représente un coût plus important associé au coût « ATSEM »

## DOTATION ECOLE NOTRE-DAME



- *L'action sociale*



En 2021 la subvention d'équilibre se voyait majorée pour tenir compte de la mise à disposition à 100% d'un agent qui auparavant n'avait que 50% de son temps affecté au service.

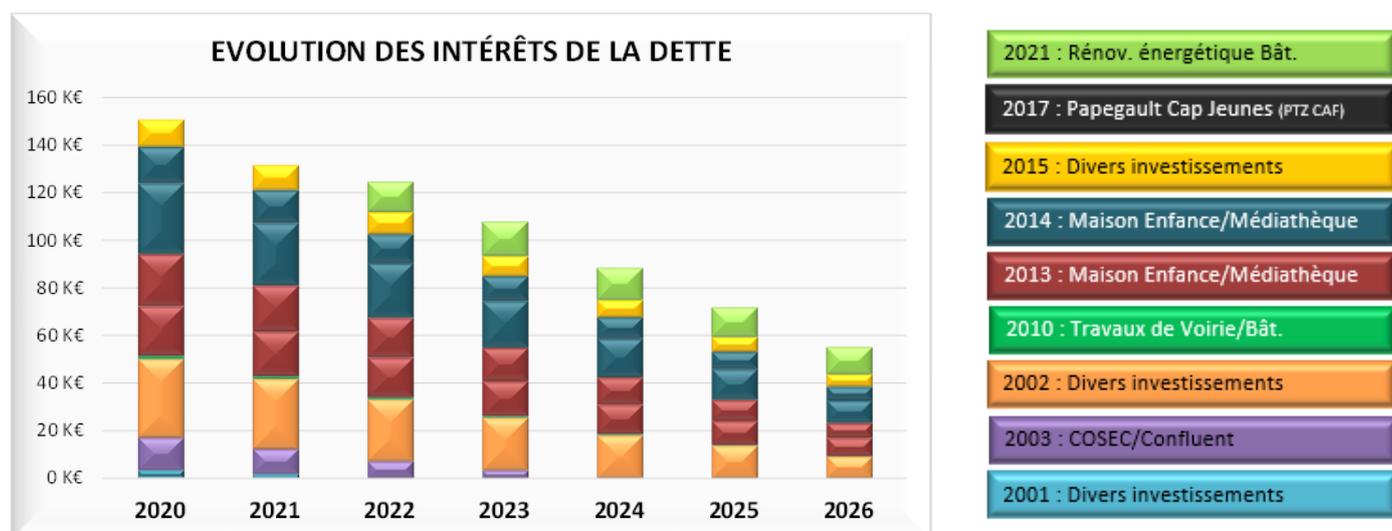
Une subvention exceptionnelle de 13 K€ venait également s'ajouter aux rubriques habituelles afin de financer l'accompagnement du CCAS par un cabinet extérieur dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux.

En 2022, la participation est estimée à 113 K€ reposant sur des enveloppes récurrentes.

- *Les charges financières*

Le chapitre 66 relatif aux charges financières, soit principalement le remboursement des intérêts d'emprunt, évolue en 2022 pour tenir compte de l'emprunt souscrit en 2021.

Cette charge supplémentaire est cependant compensée par l'extinction du prêt souscrit en 2001 ainsi que par la diminution mécanique des intérêts dans le temps.



## Investissement

### ► Recettes

Recettes d'Investissement	Alloué 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Recettes Réelles</b>	<b>3 917 120</b>	<b>2 389 748</b>	<b>3 224 939</b>
Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté	11 405	11 405	101 681
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	995 698	998 420	1 084 423
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	391 217	179 923	273 835
Chapitre 16 : Emprunts & dettes assimilées	2 500 000	1 200 000	1 500 000
Chapitre 024 : Produits de Cessions	18 800	/	265 000
<b>Recettes d'Ordre</b>	<b>596 057</b>	<b>331 613</b>	<b>802 446</b>
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	131 057	/	257 446
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	350 000	330 196	430 000
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales (Recup avances)	115 000	1 417	115 000
<b>Total</b>	<b>4 513 177</b>	<b>2 721 361</b>	<b>4 027 385</b>

- *Solde d'exécution reporté*

Les 102 K€ inscrits au « 001 » correspondent au report de l'excédent d'investissement constaté au 31/12/21.

- *Le FCTVA*

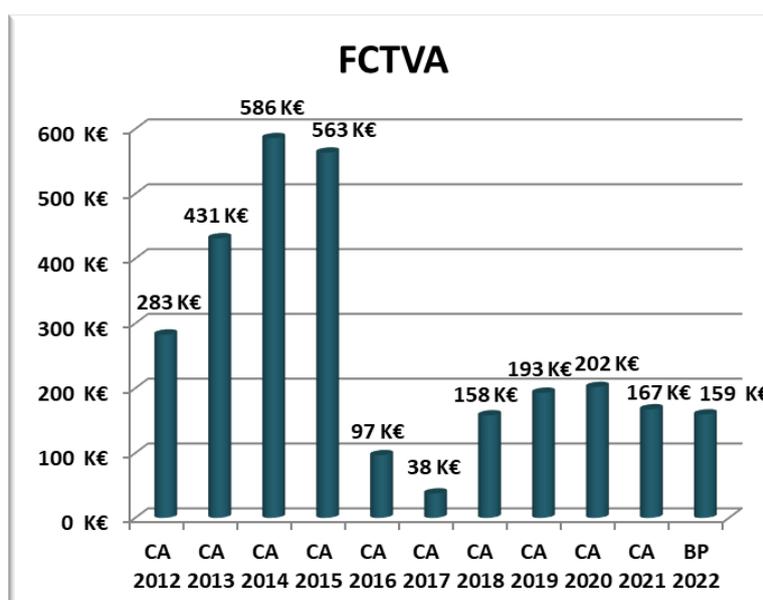
Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de celui-ci aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 du CGCT est de 16,404 % pour les dépenses éligibles.

Ne sont par exemple pas éligibles :

- les travaux sur la Gendarmerie ou le Presbytère, l'occupation de ces bâtiments étant formalisée par des baux générateurs de revenus (loyers).
- les acquisitions de terrain/bâtiment (montant HT)
- les subventions d'investissement versées par la ville (exemple des aides à l'accession habitat)



Il s'agit d'une ressource extrêmement fluctuante au regard de son mode de calcul puisqu'il est directement lié au volume d'investissement N-1.

La réforme du FCTVA échelonnée sur plusieurs années selon les collectivités va s'appliquer pour la ville de Montfort à compter de 2022.

Cette réforme consiste à automatiser la gestion du FCTVA en définissant l'assiette des dépenses éligibles par référence à leur imputation comptable. Ce dispositif remplace la procédure nécessitant à apprécier l'éligibilité des dépenses au regard d'un ensemble de critères, de cas dérogatoires et d'exclusions. Le recours à une procédure déclarative sera désormais limité à des situations spécifiques, pour lesquelles le calcul du fonds ne peut être automatisé.

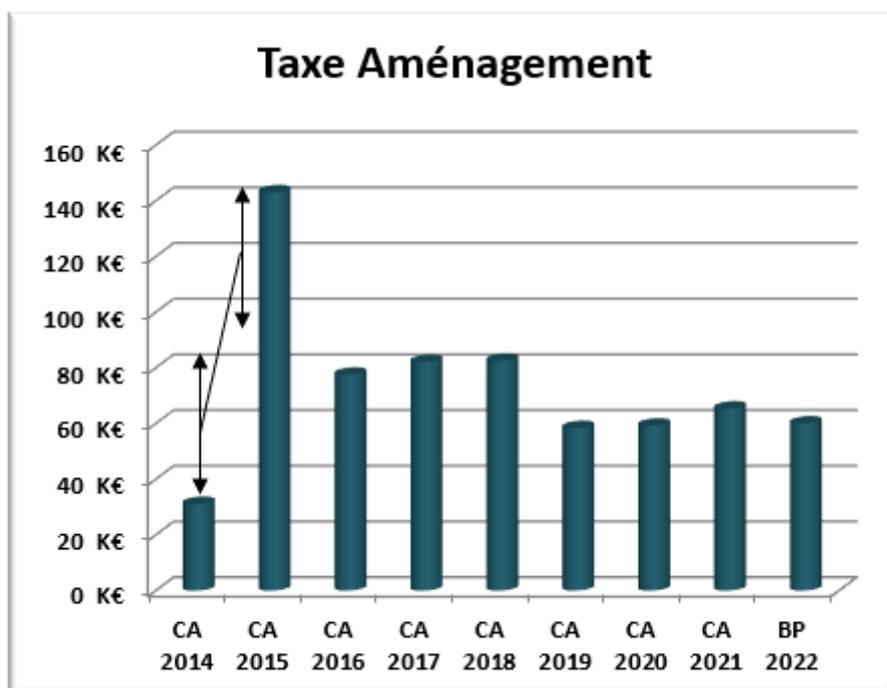
- *La Taxe d'Aménagement*

Instituée sur la ville de Montfort par une délibération de novembre 2011, la Taxe d'Aménagement est une taxe unique reversée au profit de la Commune et du Département qui s'applique :

- à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature.
- aux changements de destination des locaux agricoles.

**Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante :**

$$\begin{aligned} & \text{surface taxable} \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal (Soit 4\% à Montfort)} \\ & \qquad \qquad \qquad + \\ & \text{surface taxable} \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental (Soit 1.85\%)} \end{aligned}$$



Le mode de calcul de cette ressource repose sur le dynamisme des autorisations d'urbanisme dont la ville n'a pas la maîtrise.

En 2015, le pic de recettes constaté doit être associé au phénomène de rattrapage d'une partie des produits 2014.

Depuis 2019 les ressources avoisinent les 60 K€, et un niveau équivalent devrait être constaté en 2022.

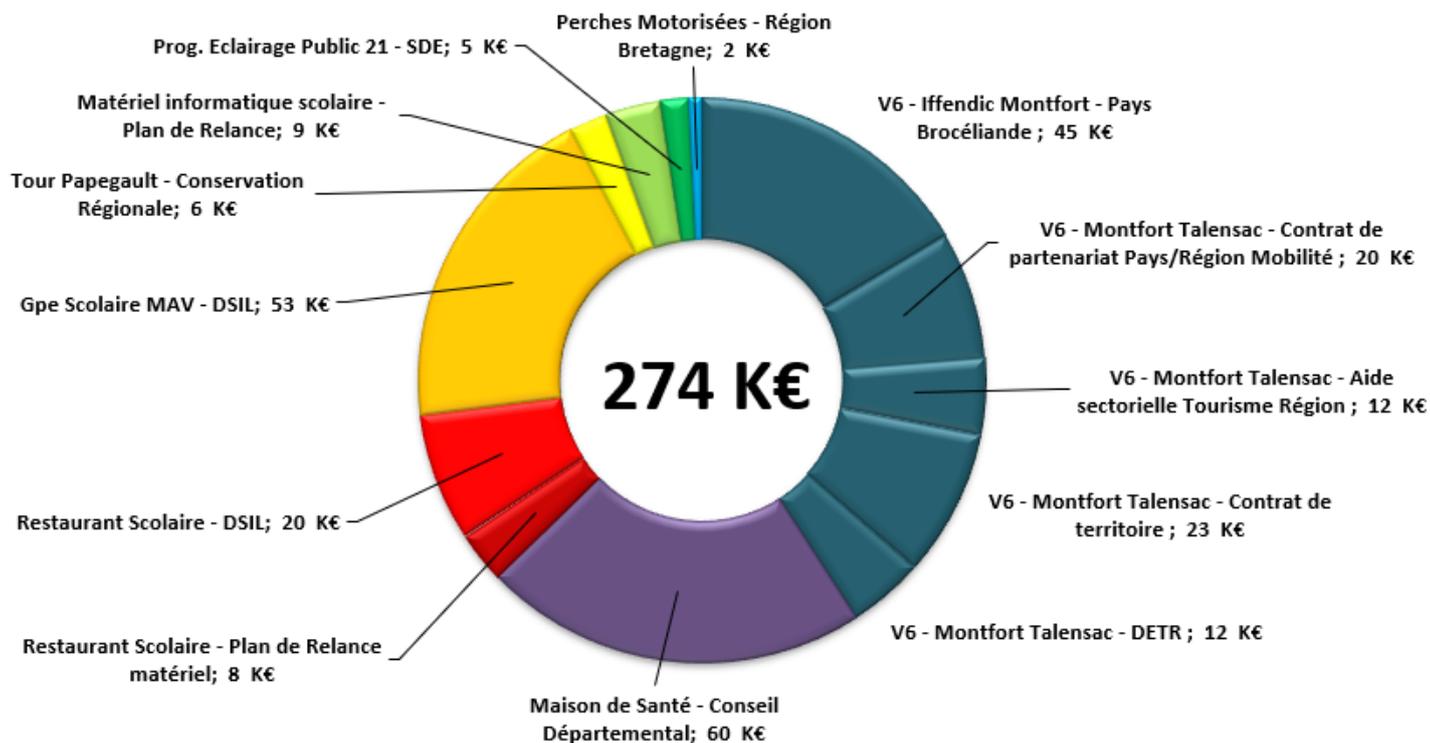
- *Les Subventions & Participations*

Le budget 2022 intègre près de 274 K€ de recettes de subventions dont 203 K€ des restes à réaliser.

Les différents tronçons de la V6 reliant les villes de Talensac/Montfort/Iffendic bénéficient de financements importants de la Région Bretagne et de l'Etat.

En 2021, la ville a bénéficié du dispositif Plan de Relance et a vu ses 3 dossiers DSIL retenus et financés par l'Etat.

En 2022 de nouveaux dossiers seront proposés pour accroître les financements.



- *Les produits de cessions*

**Terrains/Bâtiments : 250 K€**

En 2019 la ville se portait acquéreur d'une friche commerciale en centre-ville sur le site dit de la « Tannerie ».

Une étude lancée dans le cadre du dispositif « Dynamisme en centre ville » esquissait l'idée d'un projet d'aménagement, lequel n'a pu se concrétiser.

En 2021, un porteur de projet privé s'est dit intéressé par le site et 2022 doit permettre de concrétiser la vente.

**Vente de Matériel aux enchères : 15 K€**

L'enveloppe budgétaire est valorisée à hauteur de 15 €K en 2022 notamment pour tenir compte de la mise en vente du collecteur de déchets « Glutton ».



## ► Dépenses

Dépenses d'Investissement	Alloué 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>4 376 177</b>	<b>2 611 611</b>	<b>3 888 885</b>
Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté	-	-	-
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	152 000	300 963	109 000
Chapitre 16 : Emprunts & dettes assimilées	600 000	570 230	690 000
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	286 712	111 512	232 300
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	25 000	10 000	15 000
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	1 651 028	762 909	1 555 130
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 661 438	855 997	1 287 455
<b>Dépenses d'Ordre</b>	<b>137 000</b>	<b>8 070</b>	<b>138 500</b>
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sect	22 000	6 653	23 500
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales (Recup avances)	115 000	1 417	115 000
<b>Total</b>	<b>4 513 177</b>	<b>2 619 680</b>	<b>4 027 385</b>

- *Dotations, fonds divers & réserve*

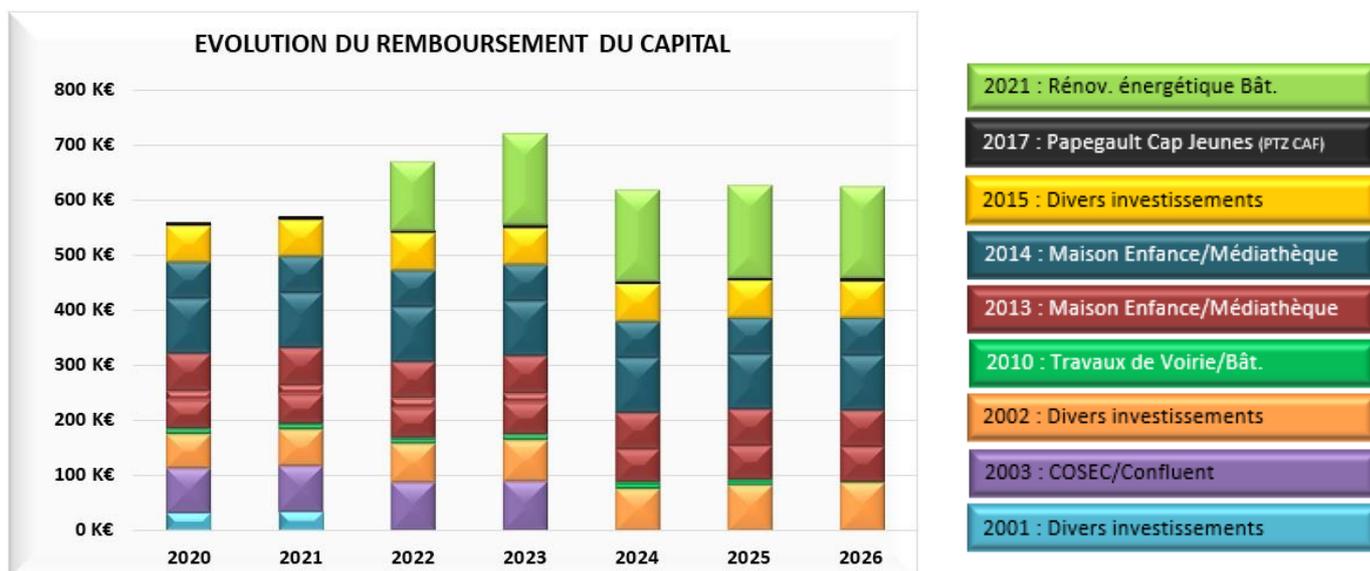
Le contentieux dit « Eau Potable » opposant la CEBR & Montfort Communauté à la ville a pris fin en 2021 avec l'aboutissement de la médiation et la signature d'un protocole transactionnel.

Ce dernier prévoit le reversement sur 3 ans d'une quote-part de l'excédent du budget annexe Eau à la CEBR. En 2021, 300 K€ ont été réglés et 100 K€ sont inscrits en 2022 pour poursuivre la démarche avant le versement du solde en 2023.

Les 9 K€ supplémentaires inscrits au chapitre 10 correspondent quant à eux au reversement des Taxes Aménagements auprès de Montfort Communauté lorsque celles-ci sont associées à des autorisations d'urbanisme dans le périmètre des zones d'activités transférées à l'EPCI.

- *Capital de la dette*

Le volume de capital à rembourser évolue en 2022 pour tenir compte de l'emprunt souscrit en 2021. Une partie de l'augmentation est cependant compensée par l'extinction du contrat souscrit en 2001.



## PROSPECTIVE

### Plan Pluriannuel d'Investissement

#### RESSOURCES

	2022	2023	2024	2025
<b>Dotations, fonds divers (FCTVA, Taxe Amgmt..)</b>	219 K€	517 K€	446 K€	423 K€
FCTVA (16,404% des inv. N-1)	159 K€	457 K€	386 K€	363 K€
Taxe d'Aménagement	60 K€	60 K€	60 K€	60 K€
<b>Subventions et participations</b>	274 K€	100 K€	295 K€	275 K€
<b>Produits de Cessions</b>	265 K€	230 K€	0 K€	0 K€
<b>Régulation Financière (Autofinancement, Ecritures d'ordre...)</b>	1 769 K€	1 299 K€	1 369 K€	1 320 K€
Excédents de fonc. Capitalisé (Epargne dégagée sur N-1)	865 K€	750 K€	750 K€	750 K€
Résultat d'investissement N-1	102 K€	19 K€	89 K€	40 K€
Virement de la section de fonctionnement (Année N)	257 K€	150 K€	150 K€	150 K€
Ecritures d'ordre - Amortissements (DF042-RI040)	430 K€	380 K€	380 K€	380 K€
Ecritures d'ordre - Intégration études/annonces suivies de tvx (D)	100 K€			
Ecritures d'ordre - Intégration Rétrocessions (DI041-RI041)	15 K€			
<b>Emprunt</b>	<b>1 500 K€</b>	<b>1 500 K€</b>	<b>1 000 K€</b>	
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>4 027 K€</b>	<b>3 646 K€</b>	<b>3 110 K€</b>	<b>2 018 K€</b>

#### DÉPENSES HORS PROJETS

	2022	2023	2024	2025
<b>Dette</b>	690 K€	760 K€	765 K€	840 K€
<b>Régulation Financière (Ecritures d'ordre...)</b>	338 K€	233 K€	119 K€	185 K€
<b>TOTAL DEPENSES HORS PROJETS</b>	<b>1 028 K€</b>	<b>993 K€</b>	<b>884 K€</b>	<b>1 025 K€</b>



	2022	2023	2024	2025
<b>CAPACITE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 000 K€</b>	<b>2 653 K€</b>	<b>2 225 K€</b>	<b>993 K€</b>
(Ressources - Remb. Dette & RF)				

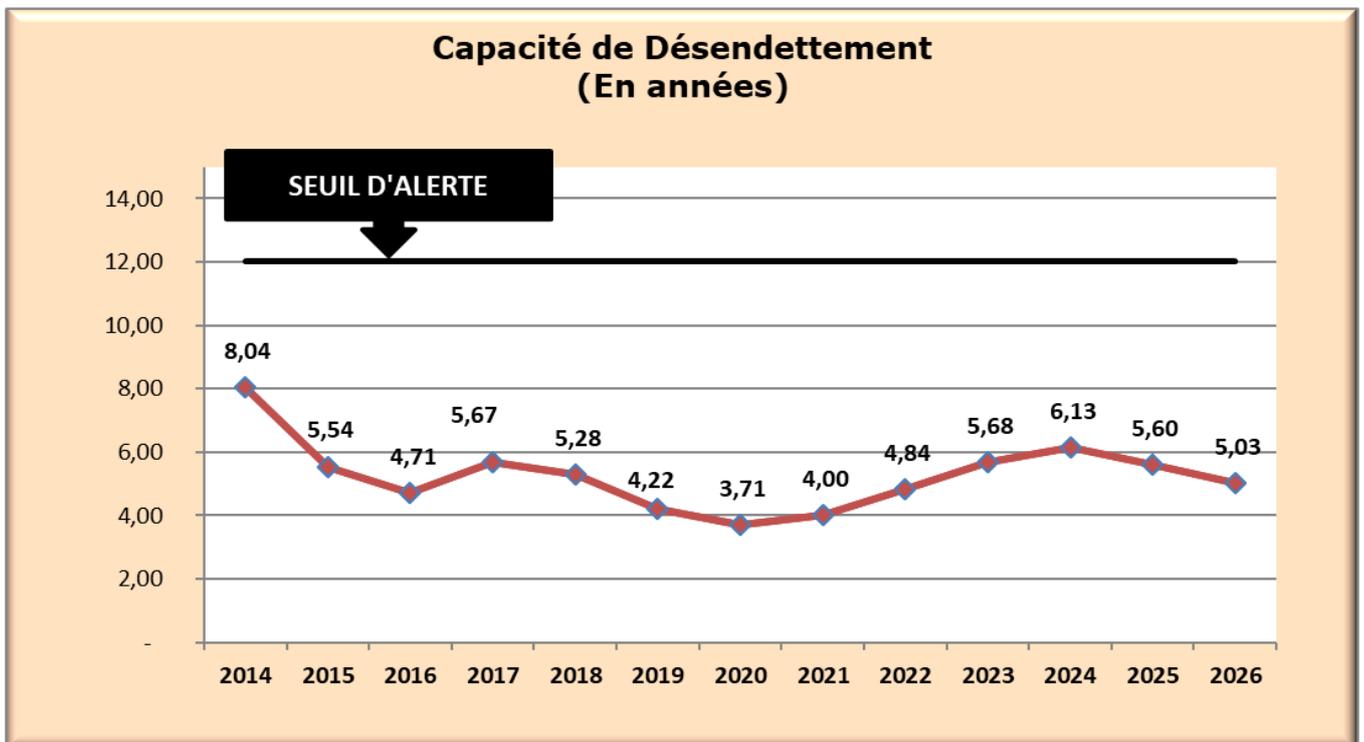
### Evolution de la capacité de désendettement

Le PPI repose sur l'hypothèse de recours à l'emprunt successifs entre 2021 et 2024 pour un total de 5 200 K€.

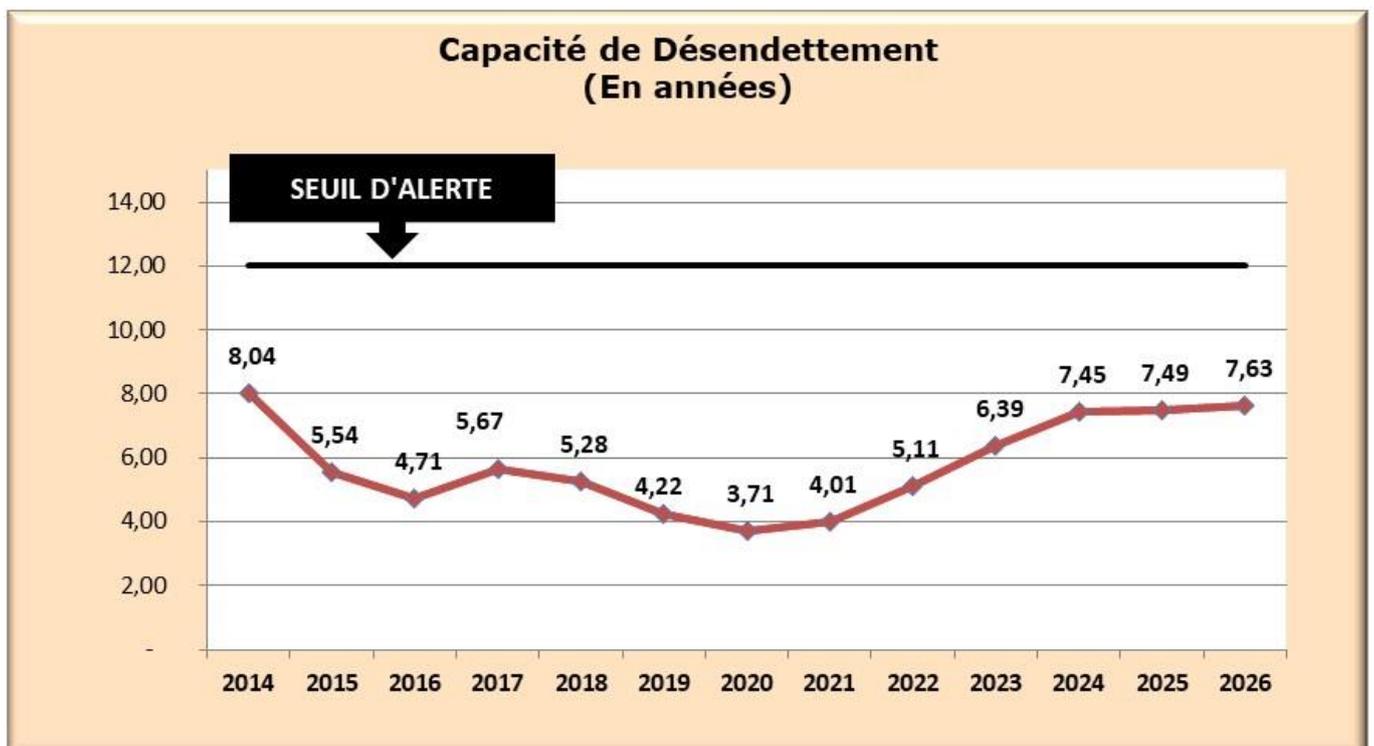
Ce niveau de financement reste soutenable pour la collectivité pour plusieurs raisons :

- Le seuil d'alerte du ratio de capacité de désendettement est relevé à 12 ans depuis 2008
- Le PPI n'intègre pas les subventions qui seront adossés aux projets, or la Mobilité et la rénovation énergétique des bâtiments devraient faire l'objet de financements extérieurs

- Le PPI est une feuille de route indicative. Les opérations d'investissement peuvent souffrir d'aléas impactant les taux d'exécution (délais de la commande publique, autorisation d'urbanisme, saisonnalité des travaux...)



↳ Hypothèse : Recettes Réelles de Fonctionnement + 2% & Dépenses Réelles de Fonctionnement + 3%



↳ Hypothèse : Recettes Réelles de Fonctionnement + 2% & Dépenses Réelles de Fonctionnement + 4%

S'agissant d'hypothèses dans la durée, la collectivité se doit d'être attentive à la gestion de sa section de fonctionnement et tenir compte des aléas pour mettre son PPI à jour.

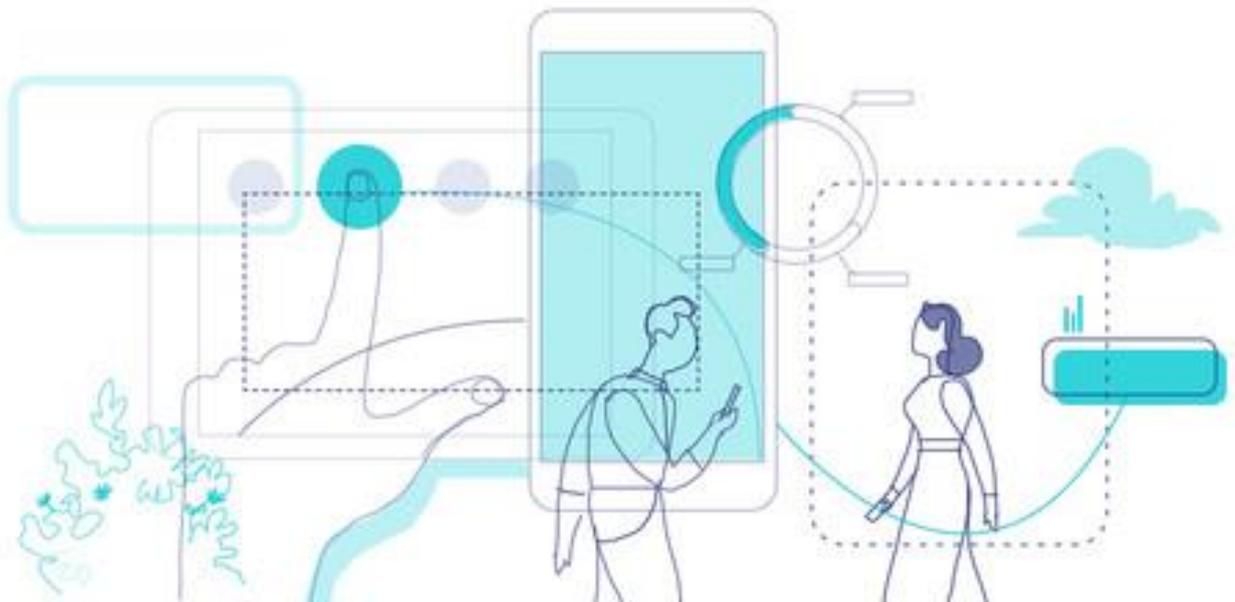
L'exercice 2022 va déjà donner la tendance :

- Hausse des prix : gaz, électricité, carburant, matières 1<sup>ères</sup>...
- Plan de charge des entreprises et disponibilités
- Mouvements de personnel
- Fin de la crise sanitaire « Covid 19 » ?
- Subventions nouvelles...

De nombreux paramètres internes et externes à la collectivité sont à prendre en compte pour mesurer la capacité financière de la ville dans la durée.

# BUDGET PRINCIPAL

## LES PROJETS



# AMÉLIORATION & SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI

**Tendre vers une plus grande sobriété énergétique des bâtiments communaux, améliorer leur équipement et sauvegarder le patrimoine immobilier historique de la Ville**

## **Travaux du restaurant scolaire et de l'école du Moulin à Vent**

Devant la dégradation constatée de son patrimoine scolaire, la municipalité affiche la priorité de rénovation de ces bâtiments ainsi que celui de la restauration municipale afin d'améliorer l'accueil des enfants, de permettre une organisation spatiale plus adaptée aux nouveaux besoins pédagogiques, de contribuer à diminuer les consommations énergétiques et plus largement d'améliorer le confort des usager·es.

Les travaux ont débuté en 2021 dans les écoles du Moulin à Vent. Lors de cette 1<sup>ère</sup> tranche opérationnelle, l'accent a été mis sur le changement des menuiseries extérieures et le remplacement des convecteurs pour opter pour des équipements plus performants.

Ces travaux seront suivis à partir de 2022 de lourds investissements : rénovation des façades par adjonction d'un manteau isolant, réfection de l'étanchéité de la toiture, travaux d'électricité et études concernant la création d'un bâtiment dédié au périscolaire.

## **Travaux menés à l'Avant-Scène et la Tour Papegaut**

Labellisée Petite Cité de Caractère, Montfort-sur-Meu est confrontée à un défi de taille : elle possède un patrimoine historique qui fait sa renommée mais qui nécessite des investissements importants.

La Ville a identifié deux chantiers prioritaires qui portent sur l'Avant-Scène et la Tour Papegaut.

A l'Avant-Scène, pour des travaux portant sur l'isolation, la VMC et la reprise des faux-plafonds.

Dans la Tour Papegaut, une étude de sécurisation du chemin de ronde sera lancée. En fonction des résultats, des investissements pourront être programmés dans les années à venir.

## MOBILITÉS DOUCES & CADRE DE VIE

### **Encourager les mobilités douces et améliorer le cadre de vie**

#### **Programme d'éclairage**

Les travaux d'amélioration de l'éclairage urbain font partie à la fois des mesures visant à sécuriser la ville par une amélioration de l'éclairage et un meilleur suivi de l'état des candélabres, et de celles qui visent à accélérer la transition énergétique en remplaçant les matériels vétustes énergivores par du matériel moderne économe.

#### **Réaménagement Rue de l'Horloge/Rue des Dames/Place de Guittai**

Les études initiées l'an passé vont de poursuivre sur 2022 avant une programmation de travaux prévues en 2023.

La destination, l'aménagement, l'occupation de ce secteur font l'objet d'un débat citoyen avec les habitant·es conformément à nos engagements autour de la démocratie participative.

#### **Expérimentation de la rue St Nicolas en sens unique**

Cette opération vise à repenser le centre-ville en terme de mobilité. Une enveloppe de 10 K€ est inscrite au budget, principalement pour de la

signalisation, afin de tester le passage en sens unique de la rue et plus largement autour du secteur de l'étang de la Cane.

En fonction du bilan de l'opération, de nouveaux investissements pourraient être à intégrer dans le PPI à l'avenir.

## VIE LOCALE

### **Renforcer les liens**

#### **Evènementiel**

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, la municipalité propose de reconduire le projet de la Guinguette avec restauration et programmation artistique et culturelle qui croise des propositions issues des secteurs professionnels et amateurs (concerts, spectacles, lectures, visites, ateliers de pratiques...)

Véritable évènement festif annuel : la mise en place de cette guinguette estivale intègre l'acquisition d'une scène couverte qui pourra également servir à d'autres manifestations telles que la fête de la musique ou tout autre projet en extérieur.

#### **Skatepark**

Le projet de skatepark sera initié en 2022 au travers d'une enveloppe de 20 K€ destinée à de la maîtrise d'œuvre/conception.

Les modules vieillissants deviennent dangereux et nécessitent d'être renouvelés. Cependant, le site se trouvant en zone inondable, il est important de mener une réflexion transversale : jeunesse & sport/aménagement/services techniques.

#### **Budget réservé aux projets d'initiative citoyenne**

La municipalité souhaite renforcer le pouvoir d'agir des citoyen·nes et les accompagner dans la mise en place de projets à leur initiative. Pour cela, la

Ville réserve 1% de son budget investissement pour que les habitant·es se prononcent sur son utilisation, dans le cadre de projets d'intérêt général.  
En 2022 cette enveloppe s'élève à 25 K€.

## EQUIPEMENT DES SERVICES

### **Optimiser & sécuriser les outils de travail**

#### **Téléphonie IP et serveur informatique**

Amorcée en 2021, la démarche n'a pu se concrétiser faute de temps. En recrutant un informaticien à temps complet en 2022, la collectivité prend la mesure du secteur informatique et lui consacre du temps et des moyens.

La téléphonie IP est particulièrement attendue par les agents en télétravail mais aussi par l'accueil afin d'optimiser les transferts d'appel.

Le serveur quant à lui doit permettre de sécuriser l'ensemble des données associées au logiciel « Berger Levrault » comprenant notamment les finances et les ressources humaines.

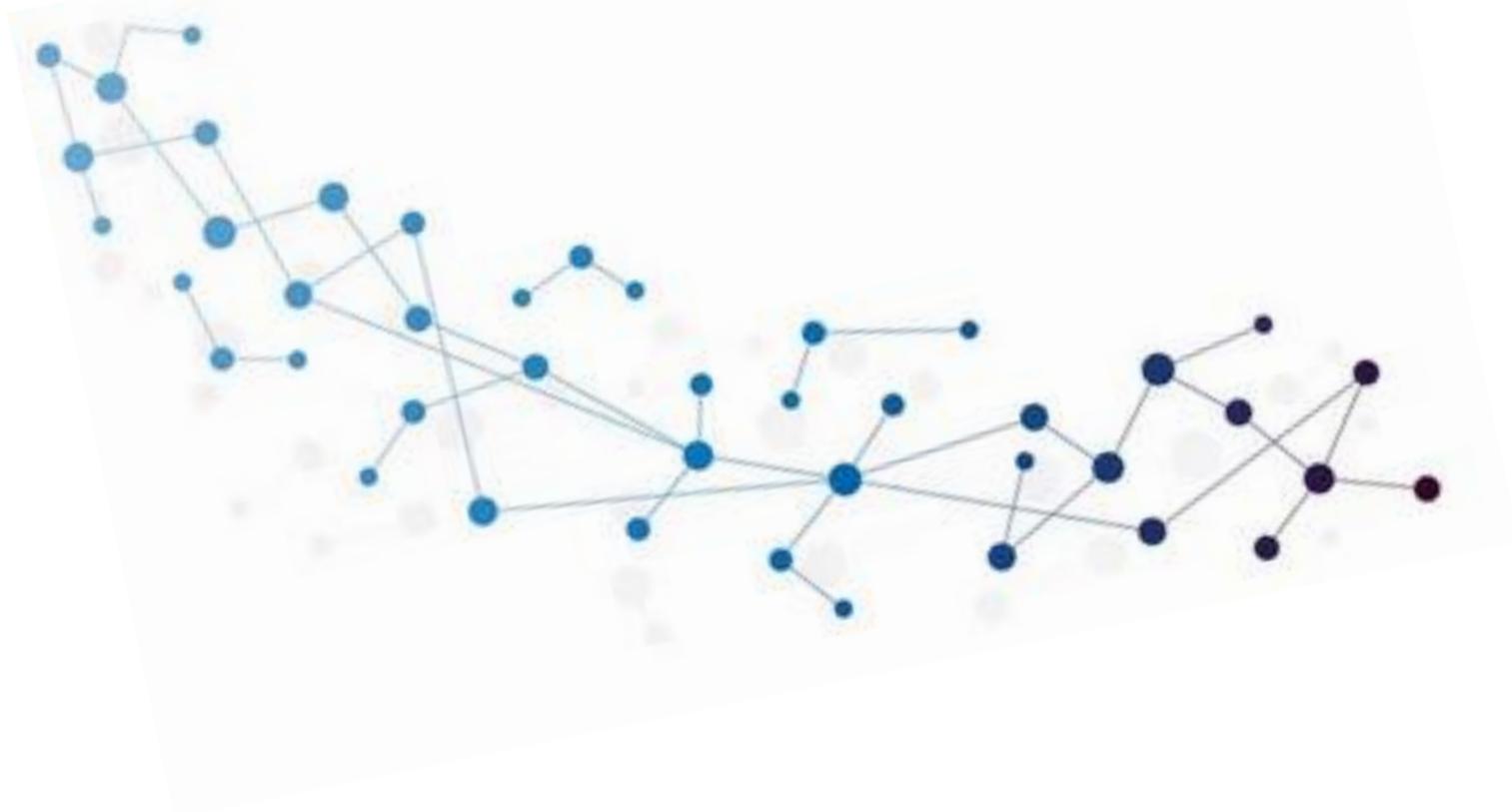
#### **Camion Ampliroll**

Ce dispositif de camion à benne répond à deux problématiques d'organisation de service :

- Gain de temps
- Réduction de la pénibilité

Les services techniques sont régulièrement mobilisés pour acheminer du matériel qu'il convient de charger/décharger. Le système de benne fonctionnera comme un « kit prêt à l'emploi », il suffira de transporter le module souhaité. Ce fonctionnement offrira également de la souplesse au secteur associatif.

# LES BUDGETS ANNEXES



# BUDGET ASSAINISSEMENT

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

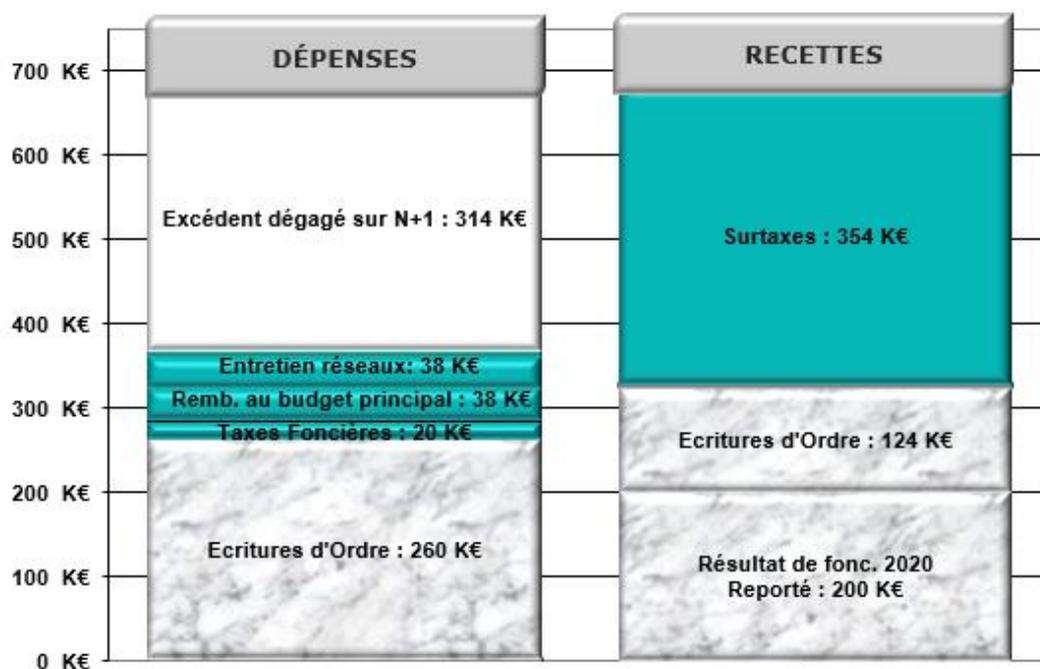
### Niveau général de réalisation

#### ► Fonctionnement

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	201 400,00 €	108 590,12 €	53,92%
Dép. d'Ordre	352 100,00 €	259 540,25 €	73,71%
<b>Total</b>	<b>553 500,00 €</b>	<b>368 130,37 €</b>	<b>66,51%</b>

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	428 500,00 €	558 188,76 €	130,27%
Rec. d'Ordre	125 000,00 €	123 858,21 €	99,09%
<b>Total</b>	<b>553 500,00 €</b>	<b>682 046,97 €</b>	<b>123,22%</b>

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF CA 2021 / SECTION DE FONCTIONNEMENT

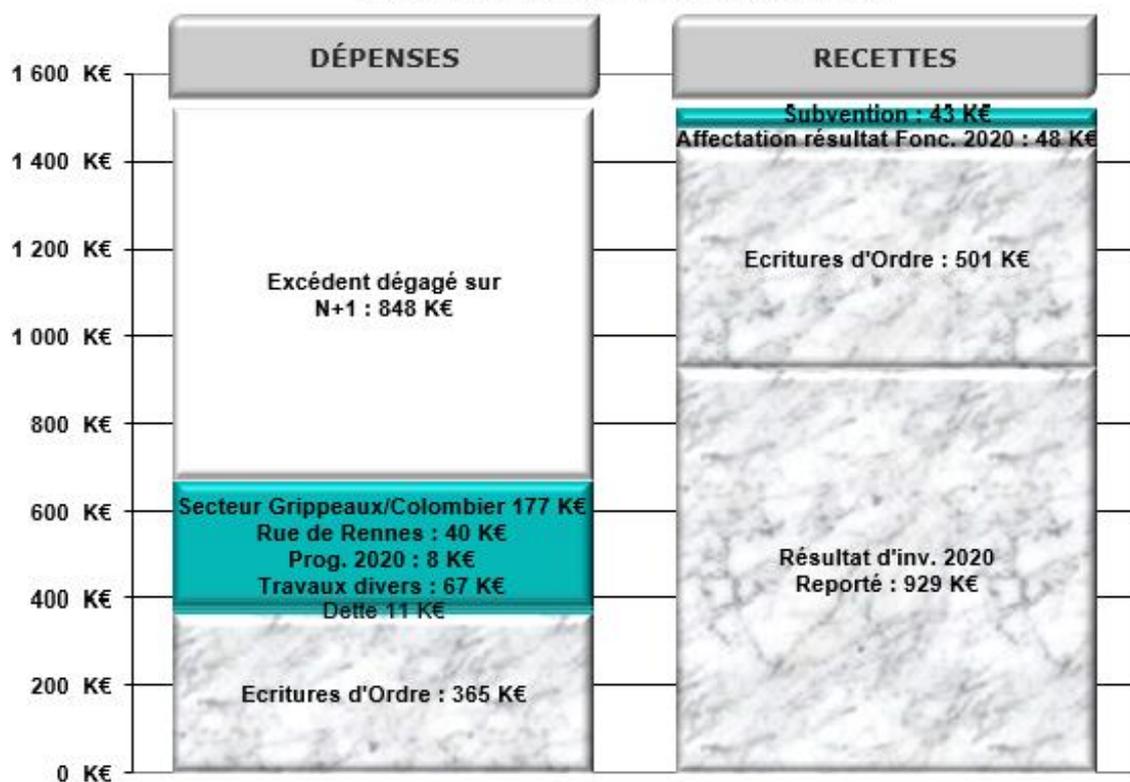


## ► Investissement

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution
Dép. Réelles	1 324 439,84 €	308 258,13 €	217 422,61 €	23,27%
Dép. d'Ordre	405 000,00 €	365 594,35 €		90,27%
<b>Total</b>	<b>1 729 439,84 €</b>	<b>673 852,48 €</b>	<b>217 422,61 €</b>	<b>38,96%</b>

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution
Rec. Réelles	1 097 339,84 €	1 020 332,84 €	- €	92,98%
Rec. d'Ordre	632 100,00 €	501 276,39 €		79,30%
<b>Total</b>	<b>1 729 439,84 €</b>	<b>1 521 609,23 €</b>	<b>- €</b>	<b>87,98%</b>

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF CA 2021 / SECTION D'INVESTISSEMENT



## Résultats de l'exercice

Investissement		
Recettes		592 232,31 €
Dépenses		673 852,48 €
<b>Résultats d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>81 620,17 €</b>
Solde d'exécution reporté		929 376,92 €
<b>Résultats cumulés d'investissement</b>		<b>847 756,75 €</b>

Restes à Réaliser		
Recettes		- €
Dépenses		217 422,61 €
<b>Solde des RAR</b>	<b>-</b>	<b>217 422,61 €</b>
<b>Capacité de financement en investissement</b>		
		<b>630 334,14 €</b>

Fonctionnement		
Recettes		482 046,97 €
Dépenses		368 130,37 €
<b>Résultats de fonctionnement</b>		<b>113 916,60 €</b>
Solde d'exécution reporté		200 000,00 €
<b>Résultats cumulés de fonctionnement</b>		<b>313 916,60 €</b>

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Considérant, que la section d'investissement du budget Assainissement ne fait pas apparaître de besoin de financement, le solde de l'exercice étant excédentaire, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 314 K€ de la manière présentée ci-après afin de répartir des crédits entre investissement et fonctionnement afin de constituer une réserve financière destinée à garantir l'entretien des installations existantes.

Affectation du Résultat de fonctionnement	
Réserves sur le compte 1068	163 916,60 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	150 000,00 €
<b>Total</b>	<b>313 916,60 €</b>

## La Dette

La dette du budget Assainissement Collectif n'est constituée que d'un contrat souscrit en 2005 à l'occasion de la construction de la station.

Prêteur : Caisse Française de Financement Local

Montant initial : 530 K€

Taux : 3.85 %

Extinction de la dette : 2030

Stock de dette au 31/12/21 : 122 K€

A noter : Ce contrat avait été associé à la dette de la ville lors de la procédure visant à renégocier les taux pratiqués. La démarche n'avait cependant pu aboutir, au regard des indemnités de renégociation qu'il aurait fallu reverser au prêteur.

### BUDGET PRIMITIF 2022

## Fonctionnement :

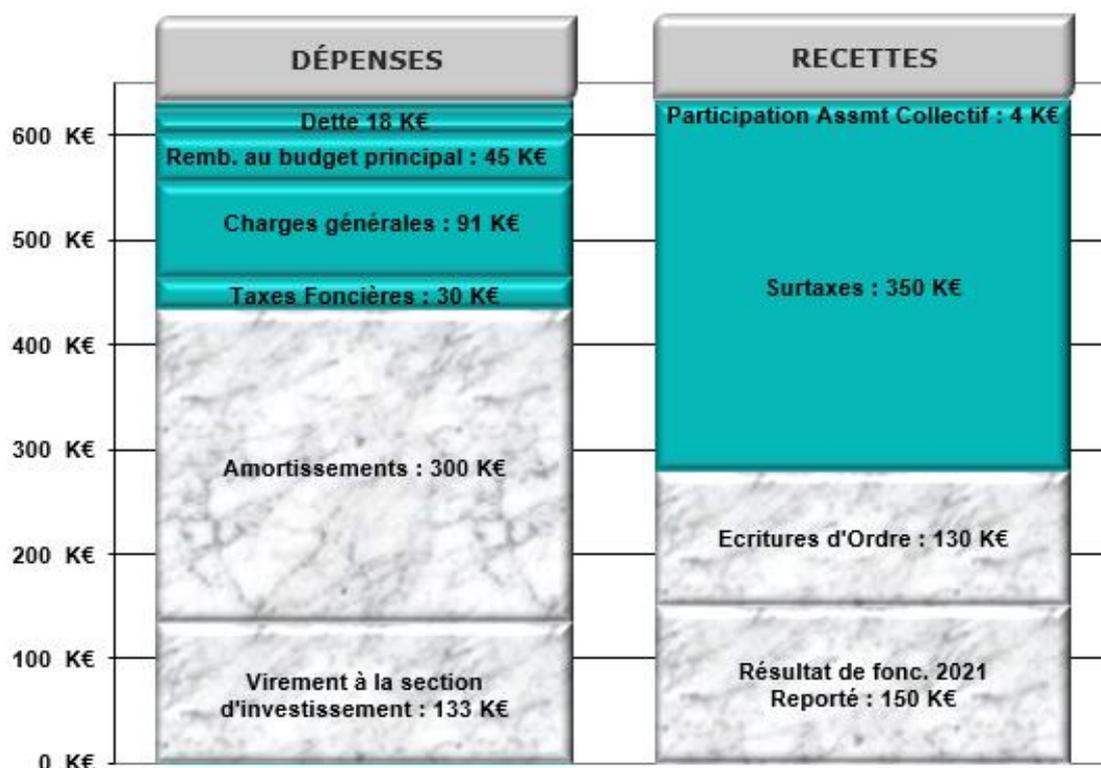
### ► Recettes

Recettes de Fonctionnement		Alloué 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Recettes Réelles</b>		<b>428 500</b>	<b>558 188</b>	<b>504 000</b>
Chapitre 002	Solde d'exécution reporté	200 000	200 000	150 000
Chapitre 70	Ventes de produits	228 500	358 188	354 000
<b>Recettes d'Ordre</b>		<b>125 000</b>	<b>123 858</b>	<b>130 000</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	125 000	123 858	130 000
<b>Total</b>		<b>553 500</b>	<b>682 047</b>	<b>634 000</b>

### ► Dépenses

Dépenses de Fonctionnement		Alloué 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Dépenses Réelles</b>		<b>201 400</b>	<b>108 590</b>	<b>201 400</b>
Chapitre 011	Charges à caractère général	121 300,00	72 241	121 300,00
Chapitre 012	Charges de personnel	45 000	31 222	45 000
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 100	-	2 100
Chapitre 66	Charges financières	18 000	3 195	18 000
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000	1 933	5 000
Chapitre 022	Dépenses imprévues	10 000		10 000
<b>Dépenses d'Ordre</b>		<b>352 100</b>	<b>259 540</b>	<b>432 600</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	270 000	259 540	300 000
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	82 100		132 600
<b>Total</b>		<b>553 500</b>	<b>368 130</b>	<b>634 000</b>

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
BP 2022 / SECTION DE FONCTIONNEMENT**



**Investissement :**

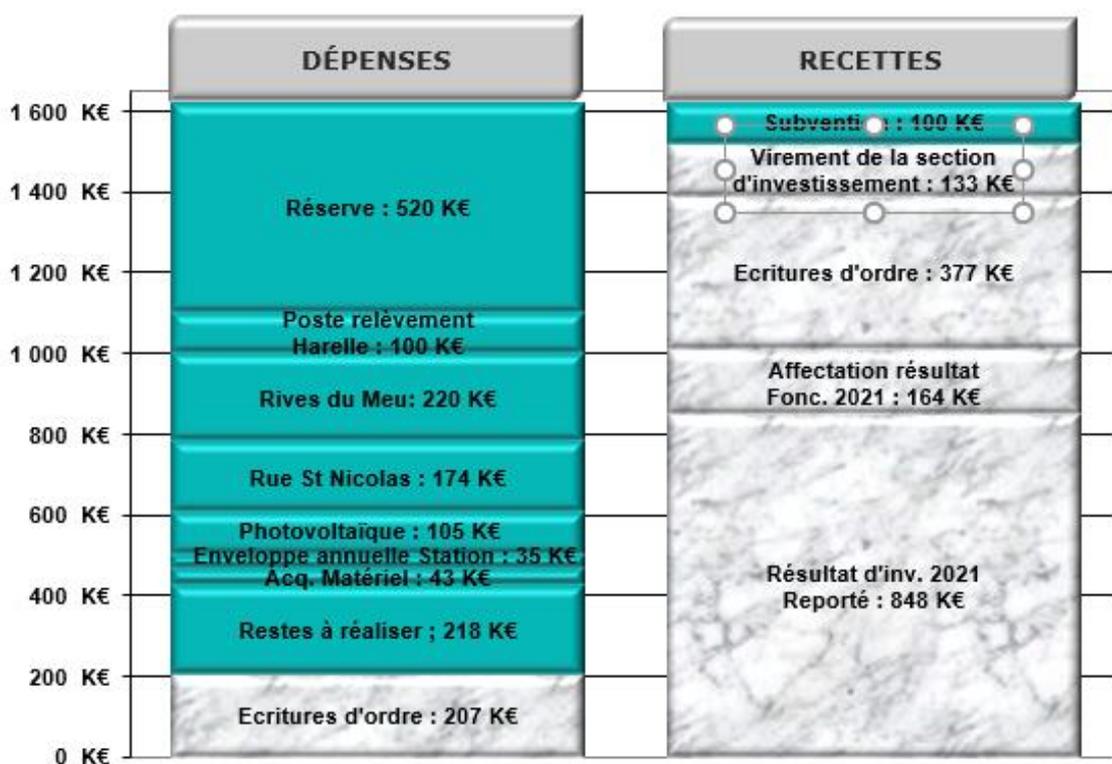
**► Recettes**

Recettes d'Investissement		Alloué 2020	CA 2020	BP 2021
<b>Recettes Réelles</b>		<b>1 097 340</b>	<b>1 020 333</b>	<b>1 111 990</b>
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté	929 376,92	929 376,92	847 756,75
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	47 963	47 963	163 917
Chapitre 13	Subventions	120 000	42 993	100 317
<b>Recettes d'Ordre</b>		<b>632 100</b>	<b>501 276</b>	<b>510 100</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	82 100		132 600
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	270 000	259 540	300 000
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	280 000	241 736	77 500
<b>Total</b>		<b>1 729 440</b>	<b>1 521 609</b>	<b>1 622 090</b>

## ► Dépenses

Dépenses d'Investissement		Alloué 2020	CA 2020	BP 2021
<b>Dépenses Réelles</b>		<b>1 324 440</b>	<b>308 258</b>	<b>1 414 590</b>
Chapitre 020	Dépenses imprévues	80 000		80 000
Chapitre 16	Emprunts en euros	30 000	11 507	30 000
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	85 000	3 262	55 000
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	327 279	108 277	370 000
Chapitre 23	Immobilisations en cours	802 161	185 212	879 590
<b>Dépenses d'Ordre</b>		<b>405 000</b>	<b>365 594</b>	<b>207 500</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	125 000	123 858	130 000
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	280 000	241 736	77 500
<b>Total</b>		<b>1 729 440</b>	<b>673 852</b>	<b>1 622 090</b>

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF BP 2022 / SECTION D'INVESTISSEMENT



## Les projets 2022

- **Réseau de collecte :**

Le réseau de collecte des eaux usées bénéficie depuis 4 années de travaux d'étanchéification des canalisations de collecte afin de réduire le volume d'eaux parasites (pluviales) acheminées vers la station d'épuration. Ces travaux visant à améliorer le rendement épuratoire et la qualité des eaux rejetées au milieu naturel ont été priorisés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement présenté en 2018.

Durant l'année 2022 les travaux suivants sont ainsi prévus sur le réseau de collecte des eaux usées :

- Amélioration de la capacité de refoulement du poste général de la Harelle (PRG) par adjonction de pompes et modification du circuit hydraulique.
- Etanchéification des conduites finales de collecte cheminant en talweg (rives du Meu-400m)
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la rénovation in situ des canalisations du secteur Balzac-Gallardon.
- Afin de minorer la pollution en milieu semi-urbain, extension du réseau au lieu-dit la Croix Huchard
- Fin des travaux du poste de refoulement Saint Nicolas
- Création d'un nouveau poste de refoulement « gens du voyage », déshuileur/décanteur et canalisation de refoulement associée 100 K€

- **Station d'épuration :**

Les travaux liés à l'amélioration de la qualité des rejets au milieu naturel étant achevés, des travaux visant à maintenir la performance des bâtiments de la station sont à engager : travaux de peinture, de revêtements scellés, de cloisonnement et de mobilier pour un montant évalué à 35 K€.

Suite à une étude du potentiel photovoltaïque du site et à une législation qui devient plus favorable, la station d'épuration de Montfort va prochainement recevoir un équipement de production d'énergie électrique à partir de panneaux photovoltaïques réalisés sur une surface d'environ 400m<sup>2</sup>. Ces panneaux produiront en autoconsommation environ 18 à 20% de l'énergie consommée par les appareils de la station.

# BUDGET ASSAINISSEMENT NC

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les efforts consentis sur le budget Assainissement Collectif conduisent à la réduction des branchements autonomes d'où une diminution des mouvements sur ce budget « non collectif ».

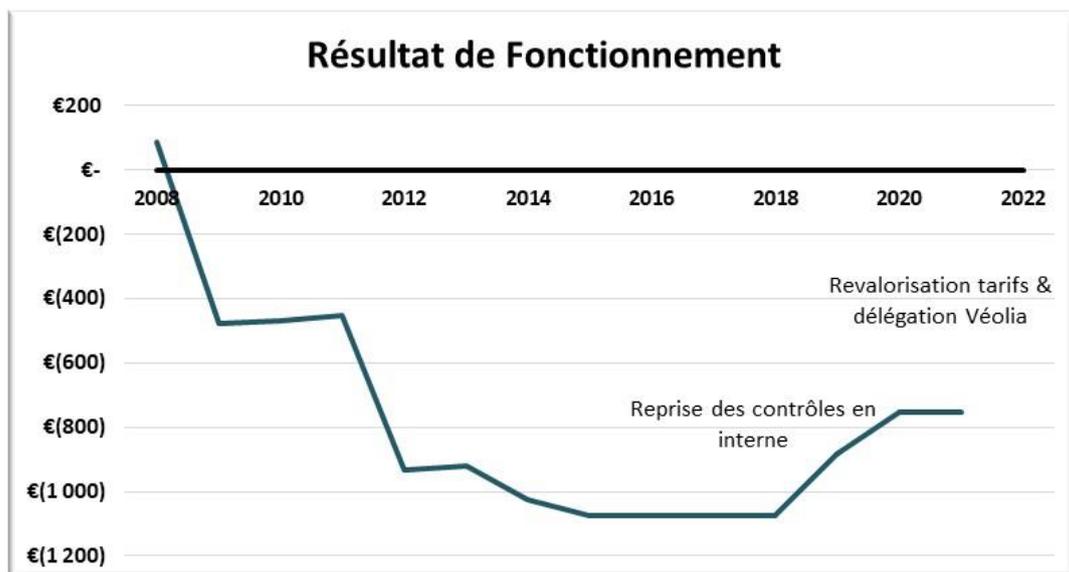
En 2020, les services techniques de la ville avaient pu procéder à trois contrôles de fonctionnement, lesquels ont été refacturés aux propriétaires des logements concernés. L'encaissement d'un total de 129.94 € avait alors permis de réduire le déficit constaté sur ce budget annexe.

En 2021, des contrôles ont été opérés par le délégataire dans le cadre de la nouvelle DSP mais le circuit financier relatif au reversement de la quote-part communale n'a pas abouti. Des échanges entre les services de la ville et Véolia doivent permettre d'y remédier.

## Fonctionnement

### ► Résultat de l'exercice

BUDGET ASSAINISSEMENT NC RÉSULTATS DE L'EXERCICE		2021
<b>Fonctionnement</b>		
Recettes		- €
Dépenses		- €
<b>Résultats de fonctionnement</b>		<b>- €</b>
Solde d'exécution reporté	-	751,45 €
<b>Résultats cumulés de fonctionnement</b>	-	<b>751,45 €</b>



### BUDGET PRIMITIF 2022

Depuis 2021, des contrôles ponctuels peuvent toujours être effectués à la marge par les services de la ville. Cependant, grâce au nouveau contrat de DSP conclu pour l'Assainissement, le délégataire est en charge du suivi de ce service et doit reverser une quote-part des produits à la ville.

Cette nouvelle procédure doit garantir un suivi périodique des contrôles et la perception de nouvelles redevances.

Comme évoqué précédemment le circuit financier reste à éclaircir pour que la ville puisse effectivement comptabiliser ses recettes.

En 2022 ce budget sera reconduit à un niveau équivalent, soit 2 000 €.

